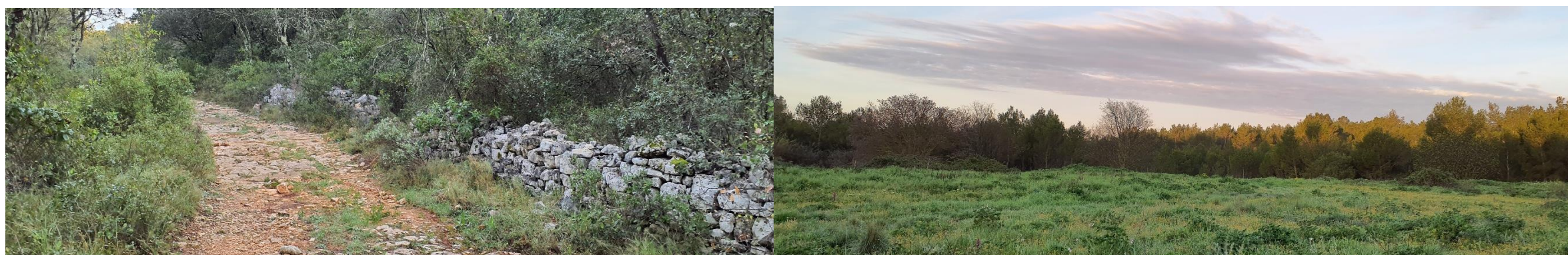


# Projet de parc photovoltaïque d'Arpaillargues-et-Aureilhac

## Dossier de demande de permis de construire

*Décembre 2025*



## Résumé non technique de l'étude d'impact





EDF power solutions France, entité d'EDF power solutions, a initié en 2020 un projet photovoltaïque sur la commune de Arpaillargues-et-Aureilhac, dans le département de la Gard.

L'étude d'impact a pour objectifs principaux :

- d'aider le maître d'ouvrage à concevoir un projet respectueux de l'environnement, en lui fournissant des données de nature à améliorer la qualité de son projet et à favoriser son insertion dans l'environnement ;
- d'éclairer l'autorité administrative sur la nature et le contenu de la décision à prendre ;
- d'informer le public et de lui donner les moyens de jouer son rôle de citoyen lors de l'enquête publique.

L'étude d'impact a été soumise à l'instruction de la DDT le 30/06/2023.

Le résumé non technique donne un aperçu global du projet tout en synthétisant l'étude d'impact sur l'environnement conduite dans le cadre de l'élaboration de ce projet. Des renvois à l'étude d'impact intégrale permettent au lecteur d'approfondir sa connaissance du projet.



Adresse de Correspondance :  
EDF power solutions France  
Ludovic THOMAS  
Agence de Montpellier  
981 avenue Raymond Dugrand – Montpellier 34060  
Tel: 06 01 58 26 48  
mail : ludovic.thomas@edf-power.com

# SOMMAIRE

**Pourquoi un projet photovoltaïque à Arpaillargues-et-Aureilhac ? ..... 3**

Localisation du projet..... 4

Politique énergétique : du global au local ..... 5

L'engagement d'EDF pour le solaire ..... 6

Les atouts du site de ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC ..... 7

**Description du projet proposé..... 8**

Le contexte du site étudié..... 9

Le projet retenu ..... 10

**Intégration des études environnementales dans le projet14**

L'étude d'impact environnementale..... 15

Évolution probable de l'environnement : « avec » ou « sans » projet..... 17

Milieu physique..... 19

Milieu naturel..... 20

Milieu humain ..... 23

Paysages et patrimoine ..... 24

Synthèse des mesures..... 27

**Le projet en synthèse .....31**





# Pourquoi un projet photovoltaïque à Arpaillargues-et-Aureilhac ?

## En synthèse

La conduite d'un projet photovoltaïque à Arpaillargues-et-Aureilhac s'inscrit dans une volonté forte de la commune de s'inscrire dans le développement de la production d'électricité photovoltaïque, sur un territoire engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique. Guidée par la loi d'accélération du développement des énergies renouvelables, les terrains du projet ont été identifiés et un opérateur sélectionné aux termes d'une mise en concurrence technique.









# Localisation du projet

**Le projet se localise sur la commune d Arpaillargues-et-Aureilhac, dans le département du Gard en région Occitanie.**

Arpaillargues-et-Aureilhac est une commune qui couvre 13,72 km². Située à 4 km à l'Ouest d'Uzès, elle compte 1064 habitants et appartient au territoire du PETR de l'Uzège Pont-du-Gard

Le site d'implantation du projet se trouve dans la partie nord-ouest du territoire communal au lieu-dit « Garrigue d'Aureilhac », à un peu plus d'un kilomètre du centre-bourg. Il se situe sur les terrains d'une ancienne décharge et se prolonge dans les bois communaux attenants, sur les versants doux de la Grande Serre d'Aureilhac.

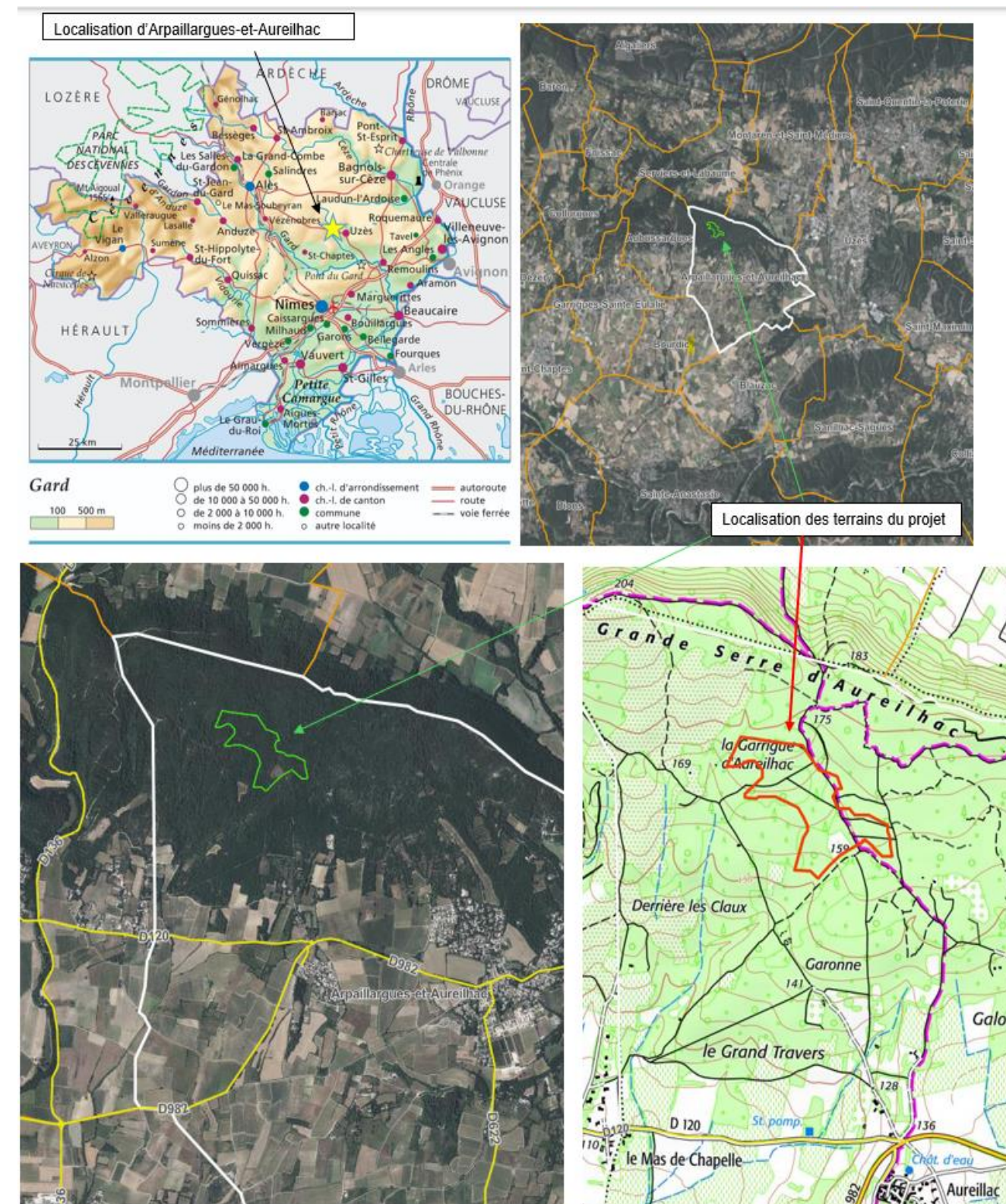
Les terrains du projet  
sont ceux de l'ancienne décharge municipale



.. s'étendant aux bois communaux



## Plans de situation





# Politique énergétique : du global au local

## Un projet répondant à une problématique mondiale majeure : les gaz à effet de serre

Les activités humaines à travers notamment le transport (voiture, camion, avion, ...), la combustion de sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz), l'agriculture et le bâtiment (chauffage, climatisation, ...), émettent beaucoup de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est à l'origine du réchauffement climatique. Les textes internationaux tels que les COP et nationaux comme la Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Vertes, actent qu'il est indispensable de réduire ces émissions de gaz à effet de serre, notamment en agissant sur la source principale de production : la consommation des énergies fossiles.

*Le projet s'inscrit dans un contexte mondial particulier : celui de la lutte contre les gaz à effet de serre.*

## L'énergie photovoltaïque pour infléchir la tendance

**L'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque est un des moyens d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.** Cette énergie solaire est gratuite, prévisible en un lieu donné et durable dans le temps.

La production d'électricité à partir de l'énergie solaire engendre peu de déchets, n'induit que peu d'émissions polluantes et participe à l'autonomie énergétique du territoire qui utilise ce moyen de production.

*Le photovoltaïque joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique.*

Pour parvenir à l'objectif 2030 – 32 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français et 40 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique –, l'État a alloué, dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), des objectifs à chaque filière.

La PPE adoptée par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 prévoit les objectifs ci-dessous en termes de production d'électricité relative à l'énergie radiative du soleil.

|                  |                                  |
|------------------|----------------------------------|
| 31 décembre 2023 | <b>20 100 MW</b>                 |
| 31 décembre 2028 | <b>Entre 35 100 et 44 000 MW</b> |

La Région Occitanie affiche une ambition forte en matière de transition énergétique. Au 31 mars 2023, l'Occitanie est la 2<sup>nd</sup>e région en termes de puissance raccordée pour le photovoltaïque. Pour cette source d'énergie, l'objectif du SRADDET est de 15 GW en 2050.



Parc photovoltaïque EDF power solutions de Narbonne

## Arpaillargues-et-Aureilhac et la transition énergétique

Le choix de l'implantation d'un parc photovoltaïque à Arpaillargues-et-Aureilhac s'inscrit dans une dynamique communale forte en faveur de la transition énergétique.

*Arpaillargues-et-Aureilhac prend le parti d'agir.*

**Arpaillargues-et-Aureilhac, confrontée comme d'autres communes du Gard aux effets du réchauffement climatique, prend le parti d'agir :**

- Pour redonner la main aux collectivités sur le développement des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire, l'état a demandé aux communes de transmettre à leur préfet des terrains identifiés comme zone d'accélération du déploiement des EnR en 2023.
- Arpaillargues-et-Aureilhac a répondu présent par l'identification de deux ZAE nR. Restait ensuite à identifier l'opérateur de développement du projet par une **mise en concurrence** de plusieurs développeurs majeurs. L'approche portée par la proposition d'EDF power Solutions a été retenue.
- Après une analyse naturaliste des deux zones d'accélération, le choix de développement s'est porté sur **celle de moindre enjeu sur le milieu naturel** : le secteur de l'ancienne décharge étendus aux boisements communaux au lieu-dit de la « Garrigue d'Aureilhac ».

Ainsi, EDF power solutions s'est engagé à accompagner la collectivité dans sa démarche volontaire de transition énergétique sur les parcelles communales.

### « Le projet »

Dans l'ensemble du document, on désigne par l'expression « le projet » le projet de parc photovoltaïque porté par EDF power solutions à Arpaillargues-et-Aureilhac

### En savoir +

**Le détail des implantations solaires d'EDF power solutions** en France et dans le monde figure au chapitre I.1 de l'étude d'impact.

**La méthodologie détaillée de l'étude d'impact** est décrite au chapitre III de l'étude d'impact.



# L'engagement d'EDF pour le solaire

EDF power solutions opère de façon intégrée dans le développement, la construction, la production, l'exploitation-maintenance et le démantèlement de parcs éoliens et photovoltaïques.

Spécialiste des énergies renouvelables, EDF power solutions est un leader international de la production d'électricité verte. Filiale à 100% du groupe EDF, EDF power solutions est active dans 22 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord et plus récemment en Afrique, Proche et Moyen-Orient, Inde et Amérique du Sud.

## Le photovoltaïque : une part croissante des activités d'EDF power solutions

Le photovoltaïque représente une part majeure des activités d'EDF power solutions, atteignant 30 % du total des capacités installées au 30 juin 2022.

C'est une filière prioritaire de développement de l'entreprise avec 3 562 MWh installés. EDF power solutions prouve depuis plusieurs années ses compétences dans le domaine du photovoltaïque avec aujourd'hui en France plus de 400 MWh nets en service, dont un tiers dans les installations en toiture.

## Un rôle moteur dans le développement du solaire

Dès 2017, le groupe EDF s'est mobilisé pour lancer un **Plan Solaire**, dont l'objectif est d'atteindre 30 % de parts de marché dans le solaire en France entre 2020 et 2035. Ce plan, d'une ampleur sans précédent en France, représente à terme un quadruplement des capacités actuelles d'énergie solaire dans le pays.

Avec son Plan Solaire, le groupe EDF power solutions entend jouer un rôle moteur dans le développement du solaire en France, dans un contexte favorable : **impulsion forte des pouvoirs publics et compétitivité accrue de l'énergie solaire partout dans le monde**. La filière photovoltaïque a atteint sa maturité technique, économique et environnementale grâce à ses suivis et sa réversibilité. En maintenant sa volonté de développement EDF power solutions souhaite poursuivre le bénéfice insufflé au dynamisme de l'ensemble de la filière solaire avec des milliers d'emplois créés à la clé.

### Politique environnementale d'EDF power solutions

Notre ambition est de concevoir des projets de manière responsable et durable, intégrés au mieux dans leur environnement naturel et humain, et contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Pour accomplir cette ambition, dans une dynamique d'amélioration continue et à travers son Système de Management Environnemental, nous pouvons bénéficier de l'expertise d'une fonction Environnement internalisée au Groupe EDF power solutions et présent depuis la prospection, la réalisation des chantiers jusqu'à l'exploitation des installations solaires. Cette ambition repose également sur les conseils avisés d'experts externes indépendants (bureaux d'études, associations, chercheurs...) qui participent à la co-construction de nos projets.

Concrètement, EDF power solutions a mis en place différentes actions de maîtrise de l'environnement comme par exemple :

- L'enregistrement et le suivi tout au long de la vie du projet des mesures environnementales pris par la société en concertation avec les différentes parties prenantes ;
- Le respect des prescriptions (notamment environnementales) fixées dans les autorisations administratives ;
- La mise en place d'un Cahier de Charges Environnemental pour l'ensemble des prestataires intervenant sur les chantiers et lors de l'exploitation-maintenance des parcs ;
- La réalisation de suivis environnementaux en phase «chantier» et «exploitation» par des naturalistes et bureaux d'études externes reconnus et indépendants ;
- La formation et la sensibilisation des salariés et des prestataires aux bonnes pratiques environnementales, etc.

Ainsi, nous pouvons nous appuyer sur l'expérience de 60 parcs solaires en France, de taille et d'environnement très différents, mais aussi sur l'expérience acquise par la gestion environnementale de 118 parcs éoliens en France.



EDF power solutions opère de façon intégrée dans le développement, la construction, la production, l'exploitation-maintenance et le démantèlement de parcs de production d'énergie renouvelable



# Les atouts du site de ARPAILLARGUES-ET-AUREILHAC

## Les critères de choix du site

Les préconisations nationales de développement d'un parc photovoltaïque au sol et le cadre réglementaire des Appels d'Offres de la Commission de Régulation de l'Energie (AO CRE) permettent de hiérarchiser la typologie des sites à prospecter. Un ensemble de critères techniques, réglementaires, économiques et d'acceptabilité viennent ensuite valider la sélection de ces sites pour le développement d'un parc solaire.

EDF power solutions France priorise la recherche de sites pour le développement d'installation solaire au sol de la manière suivante :

- 1) L'ensemble des sites dégradés éligibles à l'AO CRE ;
- 2) Les délaissés de zones industrielles, commerciales ou artisanales ;
- 3) Les autres sites éligibles à l'AO CRE ;
- 4) Les terrains agricoles de potentiels moyens à faibles.

L'implantation d'un parc solaire photovoltaïque nécessite est conditionnée à un ensemble de critères techniques, économiques et réglementaires, tels :

- Une irradiation solaire maximale ;
- Un terrain d'une superficie suffisante pour accueillir un parc photovoltaïque ;
- Une topographie relativement plane avec une bonne exposition au sud et une absence d'ombrage ;
- La proximité d'un poste électrique et d'une ligne électrique de capacité suffisante pour le raccordement du parc ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les enjeux paysagers ;
- Les Plans de Préventions des Risques naturels, technologiques ou d'inondations auxquels serait éventuellement soumis le site ;
- La présence de servitudes sur le site ;
- L'urbanisme.

## Un site privilégié

Deux critères sont des prérequis pour initier un projet photovoltaïque :

- **La disponibilité foncière** : accord des propriétaires des terrains ;
- **Un tissu local majoritairement favorable au projet** : des riverains, des élus, des associations.

Le choix initial du site de Arpaillargues-et-Aureilhac repose sur un certain nombre d'atouts qui en font un site privilégié pour l'accueil d'un parc photovoltaïque :

### *Un ancien site dégradé...*

#### *...des boisements pauvres sans activités sylvicole*

Les parcelles d'implantation englobe les terrains de l'ancienne décharge et se prolongent vers les boisements alentours de moindre valeur sur un secteur où n'a jamais été exercée d'activité sylvicole

### *Un site préservé de tout risque naturel,*

Eloigné du centre-bourg de Arpaillargues-et-Aureilhac, le site n'est pas inondable ni soumis à des mouvements de terrain. Le risque incendie, majeur sur le massif, a été pris en compte dans la conception du projet **construit avec les exigences du SDIS 30.**

### *Un espace disponible suffisant*

Suffisamment étendu pour garantir une capacité de production d'électricité d'origine renouvelable importante en évitant la multiplication de « petits » sites. La capacité de production du parc est équivalente à la consommation annuelle de 11 160 personnes).

### *Un niveau d'ensoleillement de qualité*

Grâce à une orientation possible plein sud et l'absence de masquage.

### *La proximité de points d'injection pour l'électricité produite*

Uzès dispose d'un poste « source » à environ 6 km. Il est le point de connexion des moyens de production et du réseaux de distribution sur lequel l'électricité d'origine renouvelable produite par le parc photovoltaïque sera évacuée pour être consommée localement.

### *Des chemins d'accès disponibles*

Les voiries existantes, départementale 982 et l'ancien chemin de Serviers à Aureilhac permettent d'accéder directement au site.



Exemple d'un poste source, celui de Mende en Lozère (Google Street View)

## En savoir +

Les atouts du site sont détaillés au chapitre V.1 de l'étude d'impact



# Description du projet proposé

## En synthèse

Le projet de parc photovoltaïque d'Arpaillargues-et-Aureilhac apparaît justement dimensionné ; il évite des éléments précieux de son environnement tels que la capitelle présente à l'ouest du projet et une part importante de chênaie verte et blanche. Son emplacement lui permet de proposer une continuité à l'itinéraire de randonnée existant.

Le site englobe l'ancienne décharge communale et s'étend vers les espaces boisés communaux qui lui succèdent.

**Les modules photovoltaïques seront de faible hauteur.** Ils sont fixes, montés sur des structures métalliques légères, orientées vers le sud et inclinées de 15°. La hauteur maximale du bord supérieur de la structure est de 3 m ; le point bas est à 1,10 m du sol. Les structures sont composées de 3 lignes de 9 ou 26 modules. La distance entre deux lignes est supérieure à 3,00 mètres.

**La puissance installée a été réduite** pour limiter le nombre de poste de transformation à **3 modules** recentrés vers l'intérieur du site et un seul poste de livraison obligatoirement positionné proche de l'entrée.

Sur les **12,9 hectares clôturés**, la surface de panneaux n'occupera que **6,8 ha** soit un taux de couverture assez faible d'environ **53%** bénéfique à la reprise de la végétation. Les pistes nécessaires à la construction puis l'entretien du parc, sont réalisés par couche de graves compactées leur conservant des qualité drainantes. Des fossés de captage vers **3 bassins** de rétention assureront le captages des eaux pluviales et de leur ruissellement lors des épisodes importants de précipitation.

Le projet sera actif durant au moins **30 ans**, les espaces de végétations à l'intérieur et autour du parc dans les espaces de débroussaillage obligatoires seront réalisés sans produits phytosanitaires mais mécaniquement pour conserver des alvéoles remarquables et en mettant à profit les ressources locales

**La production de 25 000 MWh d'électricité d'origine renouvelable permet de réduire chaque année l'émission de gaz à effet de serre** d'un volume situé entre 912 et 6 500 tonnes d'équivalent CO2 chaque année. Elle répond aux besoins électriques annuels de **4133 foyers**.

**Le projet est entièrement réversible**, c'est-à-dire que l'ensemble des équipements seront démontés pour suivre les filières de recyclage en fin d'exploitation









# Le contexte du site étudié

Les principaux enjeux identifiés au cours des études ont été partagés avec une « commission extramunicipale photovoltaïque », constitué d'Arpaillargois et Arpaillargoise volontaires, particulièrement attentif aux choix et aux volutionns amenées vers le projet finale.

## L'emprise est passée de 27 à 12,9 ha pour respecter les principaux enjeux :

- Suppression d'un large secteur Ouest où la clôture emprisonnées une capitelle remarquable et le sentier qui l'y conduit.
- Les boisements au sein du secteur sont très hétérogènes et de faibles valeurs sylvicoles notamment sur les taillis et les pins d'Alep. Toutefois les chênaies verte et blanche existantes sont un habitat sensible. Le projet évite 5 hectares de chênaie, maintenues en dehors de l'emprise clôturée. La partie restante dans la bande d'Obligation Légale de Débroussaillage sera marquée pour y conserver des groupe d'individus.
- La variante retenue permet de contourner le parc photovoltaïque pour continuer l'itinéraire de randonnée de la grande Serre d'Aureilhac. En bordant d'une haie l'enceinte clôturée sur cette portion de chemin il y aura très



Les terrains du projet : l'ancienne décharge, les boisements, les sentiers

### L'absence d'activité sylvicole :

La faisabilité du projet n'a pu être envisagée que par l'absence d'une activité sylvicole. En effet, les boisements du site n'ont jamais été exploités, et, bien que des accès soient existants autour et à l'intérieur, aucun projet de sylviculture n'est envisagé. Les boisements présents sont disparates et difficilement valorisables. Les majoritaires sont des pinèdes adultes plus ou moins denses au sein du maquis et les taillis peu denses de chêne vert.

**Du fait de l'installation en garrigue, les vues sur le parc photovoltaïque seront largement limitées à l'environnement très proche, depuis les voies de circulation et les hameaux voisins, la vue sera masquée par le premier plan arboré**



Exemple de simulation visuelle à 1,7 km du projet depuis la route départementale D982 reliant Uzès à Moussa

### Les échanges avec le territoire

Pendant 3 ans de l'automne 2023 à l'été 2025, les échanges de concertation ont permis d'apporter des optimisations au projet d'EDF power solutions vers la variante retenue du projet, en particulier avec les membres d'une commission extra-municipale le « comité photovoltaïque » qui regroupait 12 riverains concernés par le développement de leur territoire et 3 membres du conseil municipal.

12 octobre 2023, première réunion : présentation d'EDF power solutions, du potentiel photovoltaïque et des enjeux du site. Présentation de l'équipe projet et de la démarche d'EDF power solutions dans le développement d'un projet de moindre impact.

13 mars 2024 : organisation d'une visite de site pour localiser l'emplacement du projet, l'ancienne décharge ; la garrigue et ses boisements, la capitelle à l'ouest et les chemins existants.

8 juillet 2025 : réunion de présentation des enjeux naturalistes d'un site alternatif au projet, où les enjeux sont forts, et du site retenu aux enjeux modérés. Les décisions d'éviter le secteur de la Capitelle et les boisements remarquables sont prises.

### La communication et la permanence d'information

Dès l'origine de sa réflexion autour d'un projet de parc photovoltaïque, l'équipe municipale a veillé à informer régulièrement sur le projet et à communiquer largement, via le site internet de la mairie, le bulletin municipal avec cinq parutions, des prises de parole et le relais dans la presse locale des avancées du projet.

La permanence d'information animée par EDF power solutions le mercredi 22 octobre 2025 de 15h à 19h a été bien suivie, permettant aux intéressés d'obtenir une information personnalisée.

### En savoir +

Les améliorations apportées sont détaillées au chapitre V.2 de l'étude d'impact



En savoir +

Le chapitre II de l'étude d'impact détaille le projet retenu

Le projet retenu

Le projet photovoltaïque d' Arpaillargues-et-Aureilhac occupe une surface clôturée de **12,9 ha**. Il est ceint par une bande de débroussaillage réglementaire et une piste périmétrale demandée par le SDIS du Gard et dédiée à la protection contre l'incendie.

**7 hectares** de panneaux permettront de produire 25 000 MWh/an, et d'alimenter plus de **4 000 foyers** personnes. Cette production issue de l'énergie photovoltaïque représente une économie de **912 à 6 500 tonnes d'équivalent CO2** rejetée chaque année incluant l'effet du défrichement.

Le projet en chiffres



### Superficie

- Emprise de la zone clôturée : 12,9 ha
- Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires : 6,8 ha environ



### Technologie

- Nombre de modules : 26 000 environ
- Technologie : Monocristallin



### Production

- Puissance installée: 17,4 MWc
- Production annuelle estimée : 25 000 MWh/an

→ Cette production couvrira **les besoins électriques annuels de près de 11 160 personnes**



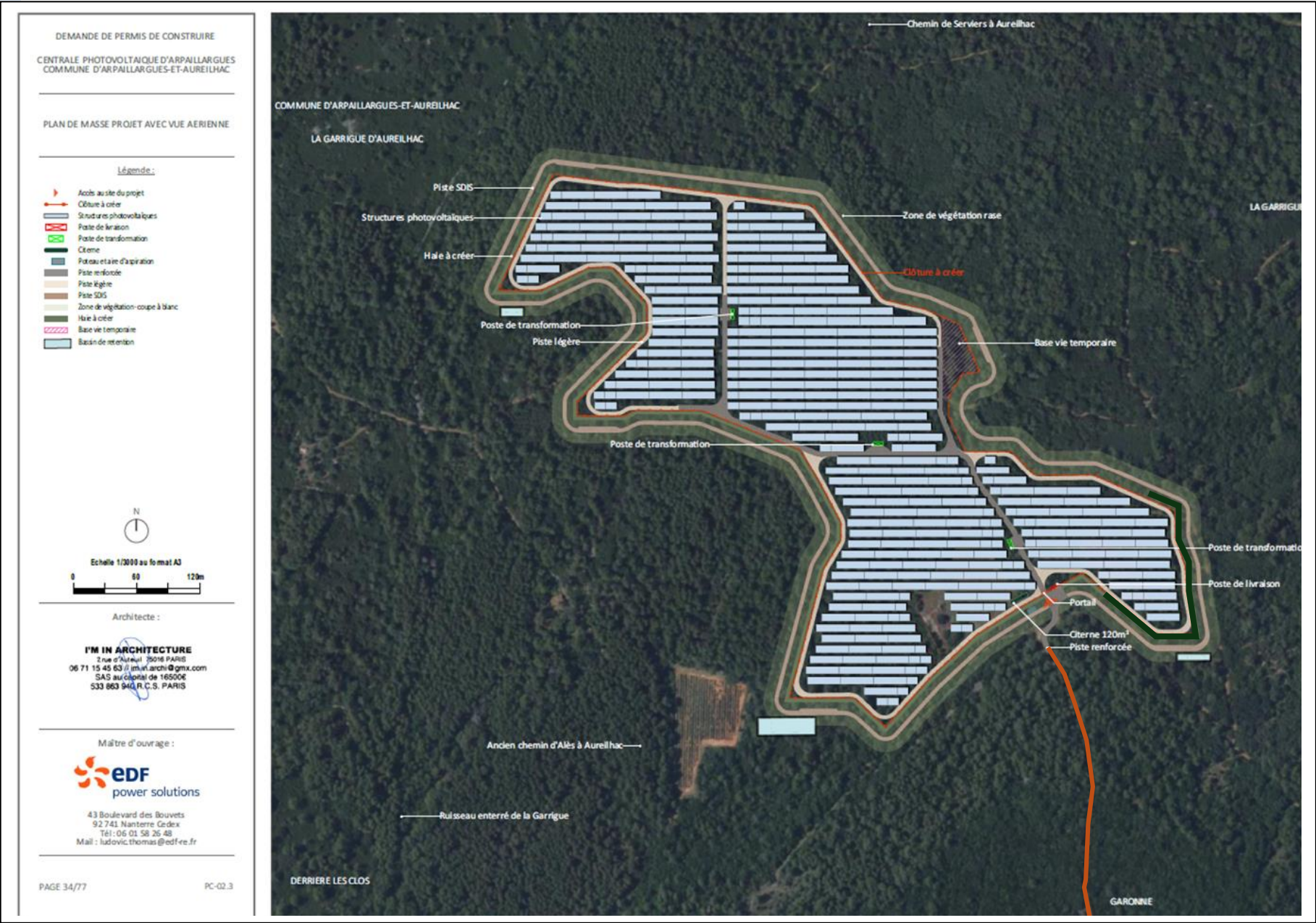
### Travaux et raccordement

- Raccordement possible : liaison souterraine jusqu'au poste source d'Uzès à 6 500 m
- Durée du chantier : 9 à 11mois environ



### Environnement et paysages

- 6,3 ha d'OLD alvéolaires seront réalisées en conservant des patches arborés
- Une haie paysagère sera plantée dans la pointe sud-est de l'implantation



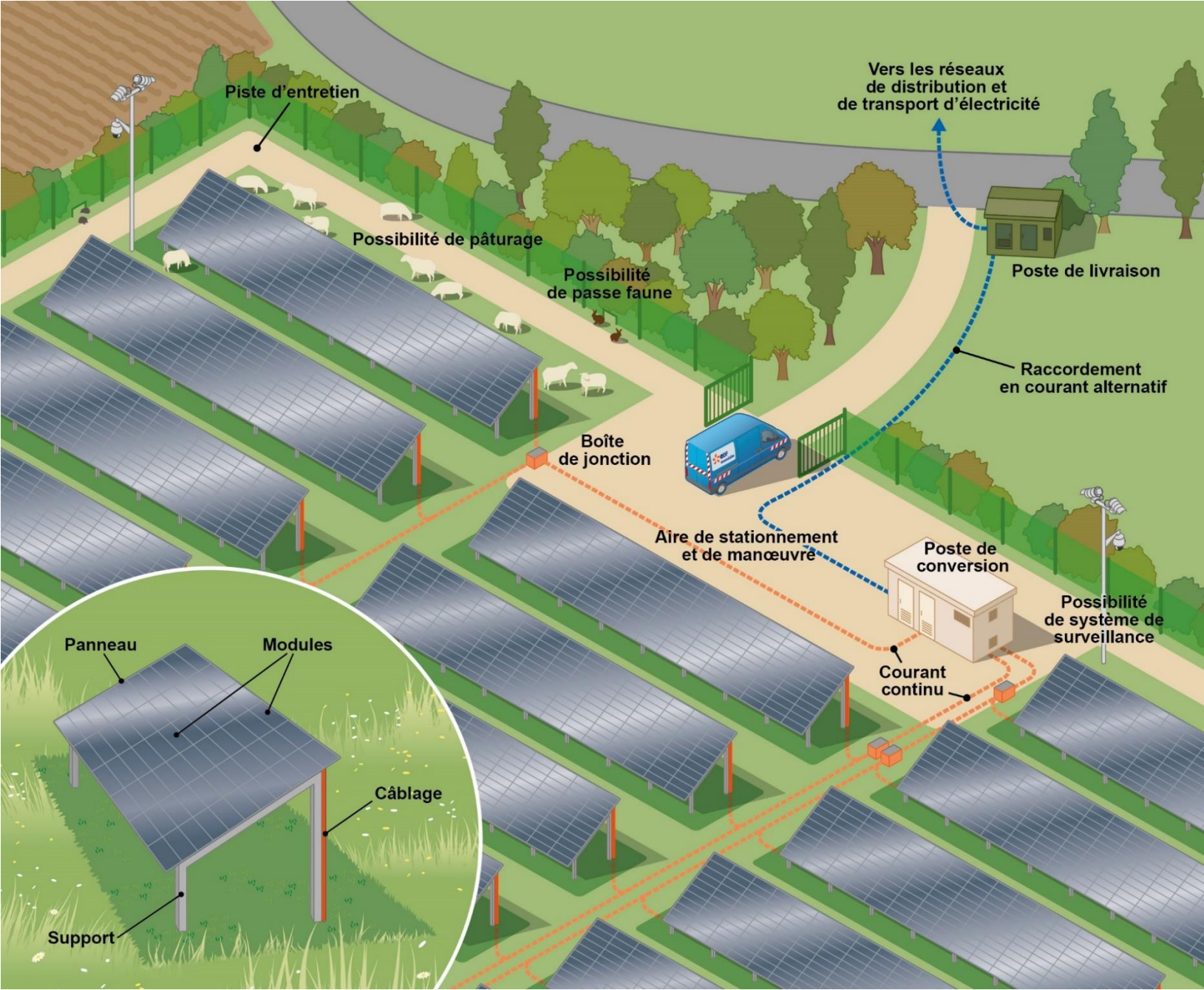


Les données techniques du projet

| Modules et tables                              |                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ensoleillement de référence (kWh/m²/an)        | 1 439                                                                                                                            |
| Nombre de modules par tables                   | V1 : 27 par tables 3V9 m (3 en hauteur, 9 en longueur)<br>V2 : 81 par tables 3V27 (3 en hauteur, 27 en longueur)                 |
| Nombre de tables                               | 385                                                                                                                              |
| Dimension d'un module                          | ≈ 2,278 x 1,134                                                                                                                  |
| Dimensions d'une table                         | V1 : 68,64 m²<br>V2 : 198 m²                                                                                                     |
| Hauteur minimale du module par rapport au sol  | 1,10 m                                                                                                                           |
| Hauteur maximale du module par rapport au sol  | 3 m                                                                                                                              |
| Inclinaison des structures (degré)             | 15°                                                                                                                              |
| Espacement des tables                          | 3 m entre deux rangées                                                                                                           |
| Type de fixation au sol                        | Pieux battus (à confirmer après l'étude géotechnique)                                                                            |
| Surface totale de modules                      | ≈ 70 000 m²                                                                                                                      |
| Surface totale des tables en projection au sol | ≈ 68 000 m²                                                                                                                      |
| Postes électriques                             |                                                                                                                                  |
| Nombre de postes de conversion                 | 3                                                                                                                                |
| Dimensions                                     | 9,5 m x 3 m ⇒ 28,50 m² - 3,5 m de haut                                                                                           |
| Nombre de postes de livraison                  | 1                                                                                                                                |
| Dimensions                                     | 9 m x 2,6 m ⇒ 23,40 m² - 2,9 m de haut                                                                                           |
| Type de pose (lit de sable ou béton)           | Sur lit de sable                                                                                                                 |
| Surface totale des postes électriques          | 108,9 m²                                                                                                                         |
| Raccordements                                  |                                                                                                                                  |
| Raccordement pressenti (poste et linéaire)     | Poste source d'Uzès à 6500 m à l'ouest linéaire)                                                                                 |
| Accès et clôture                               |                                                                                                                                  |
| Linéaire total de piste interne                | 661 ml de pistes renforcées ≈ 3 305 m²<br>2 100 ml de pistes légères ≈ 8 400 m²<br>2 435 ml de piste périmétrale SDIS ≈ 9 740 m² |
| Surface totale de piste                        | 27 440 m²                                                                                                                        |
| Linéaire de clôture                            | ≈ 2 272 m                                                                                                                        |
| Hauteur de la clôture                          | 2 m                                                                                                                              |
| Aménagements annexes                           |                                                                                                                                  |
| Haies                                          | ≈ 300 m créés                                                                                                                    |
| Protection incendie                            | 1 citerne de 120 m³                                                                                                              |
| Enjeux hydrauliques                            | 3 bassins de rétention de 137, 153 et 529 m³                                                                                     |

Composition d'un parc

- Une centrale solaire est composée :
- de **modules (ou panneaux)**, résultants de l'assemblage de plusieurs **cellules**. Ces modules sont conçus pour absorber et transformer les photons en électrons. Ils transforment ainsi l'énergie électromagnétique en énergie électrique ;
  - d'un réseau électrique (détaillé ci-après) ;
  - de **chemins d'accès** aux éléments de la centrale ;
  - d'une **clôture** afin d'en assurer la sécurité ;
  - de moyens de communication permettant le **contrôle et la supervision à distance** du parc photovoltaïque.



Fonctionnement général d'un parc photovoltaïque (Source : Guide de l'étude d'impact pour les installations photovoltaïques au sol 2011)

Un hectare (ha) est une surface équivalente à un carré de 100 m par 100 m, soit 10 000 m²

Le Mégawatt Crête (MWc) est l'unité mesurant la puissance installée de la centrale photovoltaïque, c'est 1000 kW

Le Mégawatt heure (MWh) est une unité d'énergie produite ou consommée, correspondant à une puissance d'un Mégawatt pendant une heure, c'est 1000 kWh



### En savoir +

Les phases opérationnelles du projet sont détaillées au chapitre II.9 de l'étude d'impact

## Modules et structures

Les modules photovoltaïques, fixes, seront montés inclinés sur des structures métalliques légères pour former des tables alignées selon des rangées. Les structures seront composées ici de 3 lignes de modules disposés sur 9 ou 26 modules dans la longueur. La puissance moyenne des modules est de 670 Wc. Les dimensions d'un module seront d'environ 2,6 m².

### Une hauteur maximale des panneaux de 3 m

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. La technique de pieux battus enfoncés dans le sol est ici privilégiée et sera confirmée par une étude géotechnique préalable. La profondeur d'ancrage dans le sol se situera entre 2 et 3,0 m de profondeur. **Au plus haut, la hauteur maximale du bord supérieur des structures sera de 3 m par rapport au sol. La hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ 1,10 m.**



## Le raccordement électrique

Le raccordement du parc photovoltaïque se compose de deux parties distinctes :

### 1<sup>ère</sup> partie : les réseaux et équipements internes au site de production :

- Câblage électrique inter-panneau, puis enterré,
- **Trois postes de conversion** de l'énergie, pour une surface totale d'environ 85,5 m², seront implantés au centre du site afin de limiter leur impact visuel, limiter ainsi les longueurs des câbles électriques, et réduire la perception sonore
- **Un poste de livraison**, porte de sortie de la production, d'une surface au sol d'environ 23,4m² se place en limite de clôture

### 2<sup>ème</sup> partie : le réseau électrique externe jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution (ENEDIS / ELD).

- **Raccordement** en souterrain depuis le poste de livraison sur le point d'injection le plus proche et disposant de la capacité d'accueil suffisante (scénario privilégié d'un raccordement au Poste Source d'Uzès).

## Les voies de circulation et aménagements connexes

**L'accès principal au site se fera depuis la RD 982** au sud de projet **par l'ancien chemin du Pous-Haut** puis tout de suite par le **chemin de Serviers à Aureilhac qui dessert directement l'ancienne déchetterie.**

Le chemin existant sera amélioré sur ses portions les plus étroites en le renforçant avec des graves compactés pour stabiliser ses bas-côtés. Ce sera l'accès principal au site pour l'acheminement du matériel, il sera utilisé en phase chantier puis comme accès durant l'exploitation.

Une piste DFCI, de 4m de large conformément aux indications du SDIS, ceinturera le projet à l'extérieur de l'enceinte clôturée.

Les pistes renforcées seront revêtues en matériaux concassés perméables, adaptés à une circulation lourde nécessaire pendant la phase de chantier (notamment lors de la livraison des postes de transformation).

Les pistes périphériques à l'intérieur du site ne nécessitent aucun traitement préalable particulier.

**En tout, c'est environ 661 m de pistes renforcées qui seront créées à l'intérieur du projet représentant une surface totale d'environ 3 305 m².**

### L'ensemble du site sera clôturé et sécurisé

La clôture est métallique à maille carrée de 2 mètres de haut, des passages à faunes sont prévus au sol à intervalles réguliers pour permettre à la petite faune de traverser le site. **En tout, environ 2 272 m de clôture seront implantés sur le pourtour du parc.**

Un portail sécurisé, à deux vantaux, constituera l'entrée du site. Il sera accessible par les techniciens en charge du suivi du site et par les services de secours.

Les bâtiments techniques (transformateurs et livraison) seront dotés de dispositifs de suivi et de contrôle. Chaque local étant relié au réseau téléphonique, les informations seront renvoyées vers les services de maintenance et le personnel d'astreinte capable d'isoler électriquement le parc à distance.

Des extincteurs sont disponibles dans les postes et les consignes de sécurité y sont affichées.



## La construction du parc photovoltaïque

Le chantier s'étendra sur une période **d'environ 9 mois**.

Plusieurs phases se succèdent depuis la préparation du chantier à la mise en service du parc photovoltaïque :

- Travaux préparatoires : débroussaillage, nettoyage général du terrain, mise en place de la base de vie, etc. ;
- Travaux de sécurisation (clôture) ;
- Réalisation de tranchées pour l'enfouissement des câbles d'alimentation ;
- Aménagements des accès ;
- Préparation du terrain (nivellement et terrassement) ;
- Pré-forge pour les pieux supportant les modules ;
- Montage des supports des modules ;
- Pose des modules photovoltaïques sur les supports ;
- Installation des équipements électriques (onduleurs et transformateurs, poste de livraison), puis raccordements ;
- Essais de fonctionnement.

L'ensemble des installations temporaires (base de vie, zone de stockage) ne seront utiles que lors du chantier et seront systématiquement démontées et le terrain remis en état à la fin du chantier. La base de vie et la zone de stockage seront installées sur site ou à proximité.

La signalétique sera installée : limitation de vitesse, panneaux d'orientation sur le chantier, mise en défens des zones sensibles (localisation des réseaux, préservation de l'environnement)...

Les fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. Leurs dimensions sont calculées au cas par cas, en fonction de la taille des structures et de la nature du terrain d'implantation qualifiée lors des études géotechniques menées en amont de la construction du parc.

Les travaux de réseaux électriques internes seront réalisés simultanément aux travaux des pistes afin de limiter les impacts.

***Une attention particulière est portée à la gestion des ruissellements, des déchets et la prévention des pollutions pendant le chantier.***

Un cahier des charges environnemental sera établi pour la période de travaux : il comportera des prescriptions visant à garantir l'exécution des travaux dans le respect de l'environnement notamment naturel et aquatique et à garantir la propreté du chantier. Le suivi sera réalisé par un bureau d'études externe.



Travaux de montage des supports des modules (crédit photo : EDF power solutions)

## Exploitation du parc photovoltaïque

Le personnel qui interviendra sur le site de façon ponctuelle devra posséder des qualifications techniques précises correspondant à leur fonction et à leur niveau de responsabilité. L'exploitation de ce site nécessite :

- Un « Gestionnaire d'actif » qui assure la supervision et la conduite de l'installation : suivi du fonctionnement, des alertes, de la production, de l'entretien, etc.
- Une équipe « Maintenance » qui réalise les opérations de maintenance (préventive ou curative) sur l'installation.

### Une astreinte 24h sur 24

L'ensemble du parc photovoltaïque est en communication avec un serveur situé au poste de livraison du parc, lui-même en communication constante avec l'exploitant. Ceci permet à l'exploitant de recevoir les messages d'alarme, de superviser, voire d'intervenir à distance sur le parc. Une astreinte 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, est organisée au centre de gestion de l'exploitant pour recevoir et traiter ces alarmes.

Le photovoltaïque étant une technologie statique (sans pièce en mouvement), la maintenance et l'entretien des parcs concernent essentiellement les équipements électriques et la végétation :



Remplacement de module (crédit photo EDF power solutions)

- L'entretien des espaces verts situés à l'intérieur de la clôture sera assuré par pâturage ovin, éventuellement en complément de façon mécanique. Toute utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur des parcs d'EDF power solutions est proscrite conformément à la politique du Groupe EDF power solutions et à son SME (Système de Management Environnemental).
- Certains panneaux devront être remplacés tout au long de la vie du parc du fait de dysfonctionnements causés par un choc thermique, un choc mécanique ou une anomalie de fabrication. Il n'est pas nécessaire de prévoir de nettoyage régulier des panneaux pour éviter les pertes de production dues aux salissures, les modules étant autonettoyants. Les panneaux remplacés seront expédiés vers les filières de recyclage adaptées.

## Démantèlement du parc photovoltaïque et remise en état

### Modalité de démantèlement et de remise en état :

Comme toute installation de production énergétique, la présente installation n'a pas de caractère permanent et définitif. Le démantèlement de l'installation consistera à déposer tous les éléments constitutifs du système, depuis les modules jusqu'aux câbles électriques en passant par les structures de support.

À la fin de la période d'exploitation, les structures seront enlevées. Le parc sera construit de telle manière que la remise en état initial du site soit possible et que l'ensemble des installations soit démontable.

Toutes les installations (bâtiments, structures porteuses des modules, ...) seront retirées et transportées jusqu'à leurs usines de recyclage respectives.

Un cahier des charges environnemental sera fourni aux entreprises intervenant sur le chantier de démantèlement. D'une manière générale, les mêmes mesures de prévention et de réduction que celles prévues lors de la construction du parc seront appliquées au démantèlement et à la remise en état.

### Recyclage des modules :

Les fabricants de modules photovoltaïques doivent désormais respecter les obligations de collecte et de recyclage des modules, à leur charge. Il s'agit en outre d'une obligation afin d'être lauréat à l'appel d'offres de la CRE. EDF power solutions veillera à sélectionner un fournisseur agréé de modules qui s'engage à fabriquer, utiliser et recycler les modules solaires en un cycle continu, pour ainsi contribuer à une amélioration constante de l'environnement.

***Tous les matériaux du parc sont recyclés***

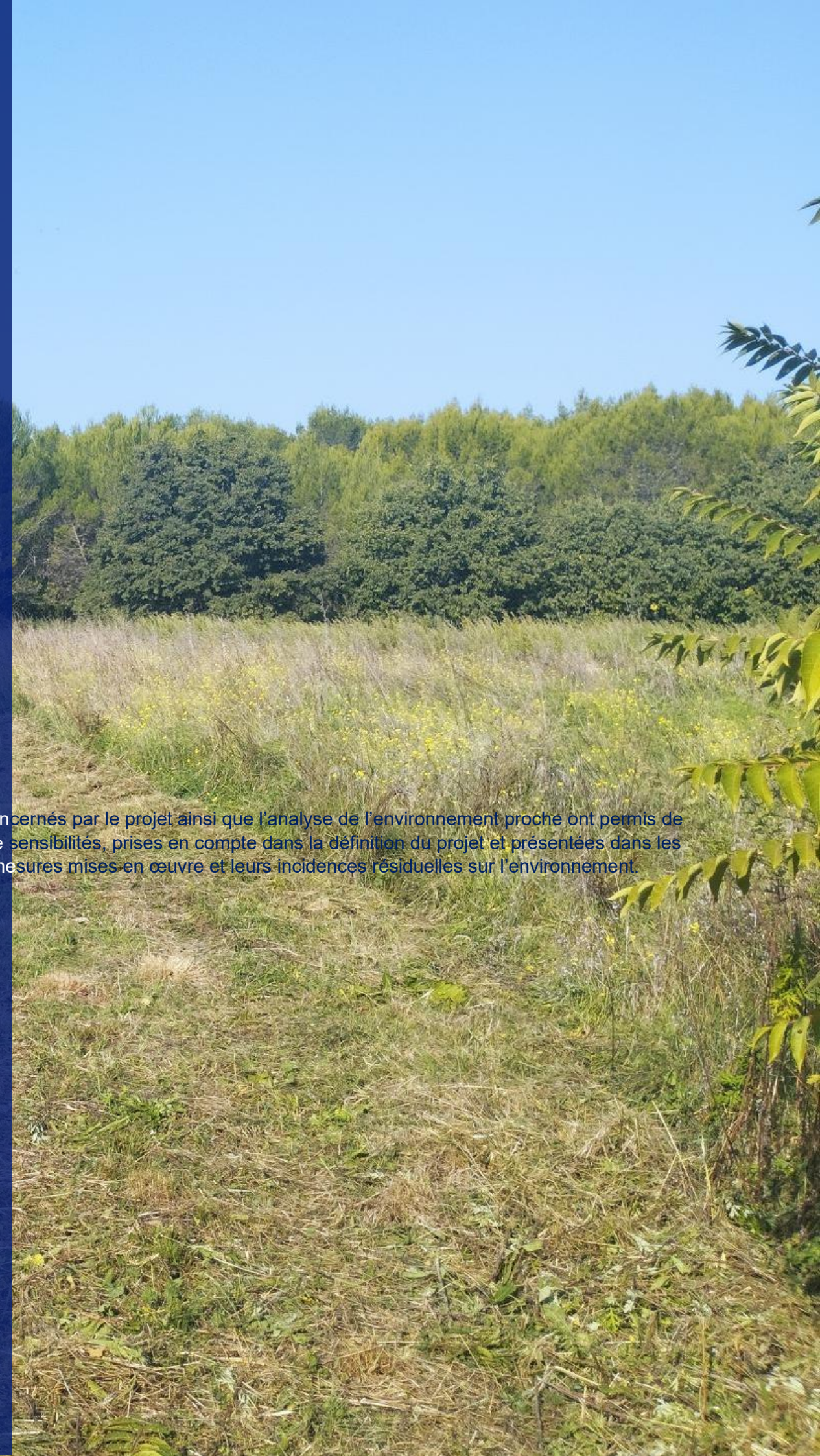






# Intégration des études environnementales dans le projet

L'état actuel des terrains concernés par le projet ainsi que l'analyse de l'environnement proche ont permis de définir un certain nombre de sensibilités, prises en compte dans la définition du projet et présentées dans les pages suivantes, avec les mesures mises en œuvre et leurs incidences résiduelles sur l'environnement.









# L'étude d'impact environnementale

L'évaluation des enjeux du territoire et les incidences du projet sur l'environnement ont été élaborées à partir :

- d'une consultation des services administratifs concernés par le projet ;
- d'une recherche bibliographique et de plusieurs visites de terrain ;
- de l'important retour d'expérience ;
- de la synthèse et de la mise en cohérence des différents résultats d'étude ;
- de la concertation préalable et de ses enseignements ;
- de l'analyse des mesures préconisées afin de ne proposer que celles réalisables d'un point de vue technique, réglementaire et financier.

Sur la base des recherches relatives à l'ensemble des thèmes traités, l'étude d'impact environnementale du projet se présente sous la forme d'une description analysée des informations nécessaires à la bonne appréhension du contexte dans lequel ce projet s'intégrera et comment il s'y intégrera.



Contrôle d'une cavité favorable aux chiroptères (ALTIFAUNE)



Les étapes de l'étude d'impact

## La réglementation sur les études d'impact environnementales

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'Environnement, les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc font l'objet d'une évaluation environnementale. Ils sont ainsi soumis à étude d'impact.

Le contenu de l'étude d'impact est défini par l'article R122-5 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

La présente étude d'impact a été réalisée par le bureau d'étude EGIS, en étroite collaboration avec l'équipe d'EDF power solutions.



Glossaire

Un **enjeu** représente, pour une portion du territoire, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, culturelles, de cadre de vie ou économiques.  
L'enjeu d'un élément de l'environnement est évalué sur des critères tels que sa qualité, sa rareté, son originalité, sa diversité et sa richesse.

Un **effet** est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté :

par exemple, une installation engendrera la destruction de 1 ha de forêt.

L'**incidence** est la transposition de cet effet sur un milieu. L'évaluation d'une incidence sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet).

Pour chaque incidence identifiée, les **mesures** d'évitement et de réduction prévues seront citées.

Ensuite, les « **incidences résiduelles** » seront évaluées en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction.

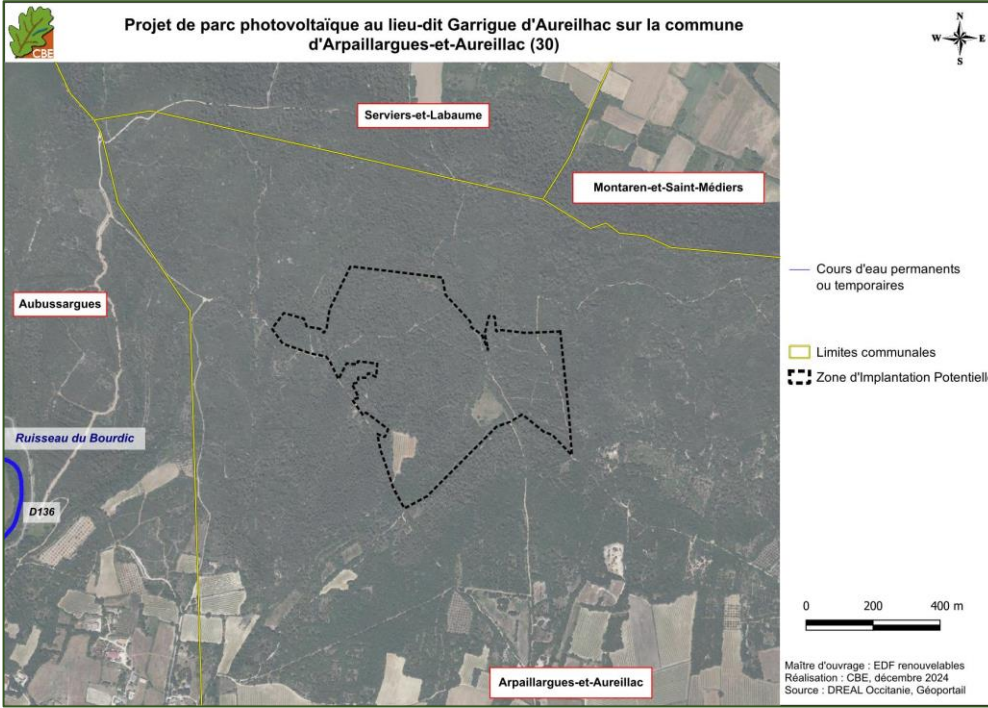
Le **scénario de référence** est la description de l'état actuel de l'environnement.

3 niveaux géographiques d'étude

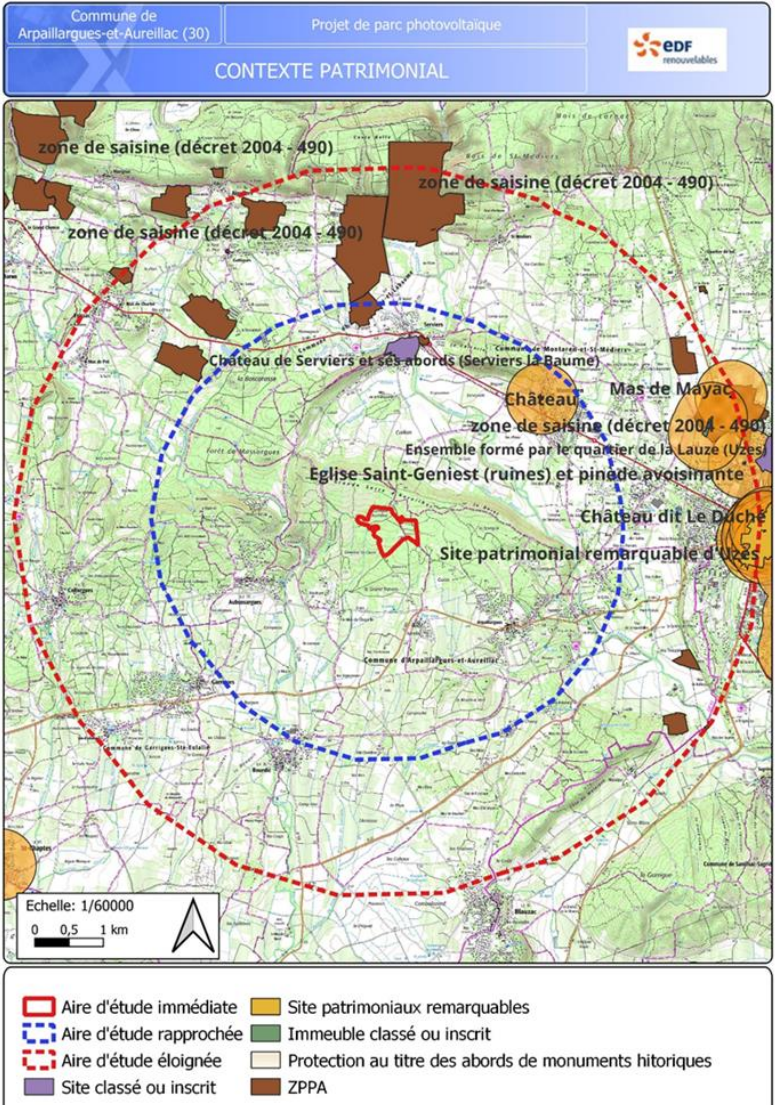
L'**aire d'étude « immédiate »** (AEI), correspond à la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet. Il s'agit des parcelles directement concernées par le projet, c'est-à-dire l'ensemble des parcelles nécessaires au projet : les parcelles sur lesquelles peuvent être implantés les panneaux photovoltaïques, les postes électriques et les pistes d'accès. L'AEI est également nommée « site d'étude », « périmètre d'étude » ou « terrains étudiés ».

L'**aire d'étude « rapprochée »** (AER) a pour but de prendre en compte un ensemble de milieu cohérent afin de comprendre le contexte local dans lequel s'inscrit la ZIP. D'un rayon de quelques centaines de mètres autour de la ZIP, cette aire d'étude plus importante permet l'analyse de zones potentiellement affectées par d'autres effets que ceux liés aux emprises de l'installation photovoltaïque. Son rayon est variable selon les études spécifiques..

L'**aire d'étude « éloignée »** (AEE) se développe à une plus grande échelle (jusqu'à 10 km autour de la ZIP pour le volet paysager) : cette aire d'étude est basée sur le relief et une analyse des covisibilités sur le site, et intègre les sensibilités paysagères identifiées à proximité du site. Au sein de l'AEE certaines thématiques sont particulièrement regardées, notamment le paysage ainsi que le contexte patrimonial (zonages naturels) et les connexions écologiques avec les réservoirs de biodiversité existants



Aires d'étude immédiate



Aires d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée du contexte patrimonial



Évolution probable de l’environnement : « avec » ou « sans » projet

| Thème environnemental                                                     | Dans le cas où le projet se réalise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | En l’absence de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieu physique (sols et sous-sols, risques naturels, climatologie, eaux) | <p>Le projet d’implantation d’un parc photovoltaïque n’engendrera que très peu d’impact sur la topographie et la géologie. Il s’agit de panneaux et de bâtiments techniques implantés au sol, ne nécessitant que de faibles terrassements.</p> <p>Le projet aura également un impact positif sur la qualité de l’air de la zone du fait de la production d’électricité dite « verte », permettant l’économie d’émissions de GES.</p> <p>Des risques naturels qui ne seraient pas accrus, sauf de manière ponctuelle pour le risque d’incendie: si le parc photovoltaïque constitue une installation de production électrique et un risque de départ de feu existant, ce risque n’est pas significatif dans le sens où le pétitionnaire met en place des dispositions pour maîtriser les conséquences d’un tel évènement sur ses installations (protection des postes électriques réglementaires, exploitation monitorée 7/24) et son environnement (OLD alvéolaires et différenciées, citerne,</p> <p>La création d’une piste périmétrale demandée par le SDIS autour de la centrale offre une nouvelle possibilité de surveillance du massif et de son accès.</p> <p>Au regard d’un risque de départ de feu depuis l’extérieur et de sa propagation, la centrale photovoltaïque joue un rôle majeur de coupe-feu déjà constaté. La propagation du feu est accéléré par le vent. Sur le site, les secteurs de vent de N à NW sont les plus fréquents, un départ de feu sur la serre d’Aureilhac par ces secteurs de vent trouverait la centrale photovoltaïque sur son parcours de propagation vers les habitations et la route départementale D982.</p> <p>Globalement aucune modification des conditions d’infiltration des eaux dans le sol, ruisselant à travers et sous les panneaux. Des bassins de rétention seront mis en place pour gérer les eaux pluviales interceptées par le projet, afin de réguler le rejet en milieu naturel</p> <p>Aucune incidence sur le climat très local, mais le projet participera à minimiser les émissions de gaz à effet de serre.</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- En l’absence du projet, aucune évolution significative du site ne serait à attendre sur les trente prochaines années (durée de vie minimale estimée du parc). Le site garderait sa vocation naturelle et n’évoluerait pas significativement du point de vue du milieu physique.</li><li>- Les conséquences du changement climatique (réurrence des périodes de sécheresse et de stress hydrique, épisodes de précipitations intenses...) sont susceptibles d’impacter davantage la qualité du boisement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Milieus naturels (flore, habitats, faune)                                 | <p>La centrale solaire va engendrer la perte de milieux boisés d’intérêt pour la faune et la flore. Les OLD de la centrale solaire vont également altérer de nombreux milieux arborés. Les milieux naturels ouverts à semi-ouverts vont également disparaître au profit de friche dans les inter-rangs et de milieux artificialisés au niveau des rangées de panneaux solaires.</p> <p>Contrairement à la zone d’exploitation, dans les OLD, deux évolutions différentes se distinguent. La bande intérieure qui aura une coupe rase peu favorable aux espèces patrimoniales et la bande extérieure. Cette dernière devrait constituer des zones particulièrement intéressantes pour le cortège d’espèces des milieux plus ouverts incluant de nombreuses espèces patrimoniales. Les milieux très ouverts de pelouses xériques qui pourront être créés par ces OLD sont par ailleurs peu représentés dans le massif forestier où s’intégrera la centrale solaire. Enfin, certaines zones réaménagées à l’issue de l’exploitation de la centrale pourront également apporter une certaine mosaïque au sein des habitats présents.</p> <p>Ainsi, sur le long terme (soit après réaménagement), il est probable que la centrale solaire ait globalement un effet neutre voire positif sur la biodiversité. En revanche, à court et moyen terme, un effet défavorable sur la biodiversité est attendu, surtout pour le cortège d’habitats et d’espèces des milieux arborés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"><li>- Les milieux devraient continuer à se refermer et s’embroussailler hormis en cas de phénomènes particuliers comme les incendies, comme ne site correspond notamment à une zone de balade pour les habitants aux alentours et les sentiers devraient continuer à être entretenus.</li><li>- Les secteurs ouverts s’embroussailleront progressivement pour aboutir à des milieux de garrigues et de matorrals plus fermés, moins intéressants pour les espèces des milieux plus ouverts, mais représentant plus d’intérêt pour celles des milieux semi-ouverts à arborés. Considérant ainsi l’ensemble de ces éléments et notamment le réaménagement prévu et l’arrêt des perturbations liées, l’absence de mise en œuvre du projet aura un effet globalement positif sur la biodiversité.</li><li>- Dans le cas où le projet d’installation de panneaux solaires n’est pas mis en œuvre, aucune évolution significative des habitats et des cortèges associés n’est attendue</li></ul> |



En savoir +

L'évolution probable de l'environnement est détaillée au chapitre V.2 de l'étude d'impact

| Thème environnemental                                                                                                        | Dans le cas où le projet se réalise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | En l'absence de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieu humain<br>(occupation du sol, activités économiques, sociodémographie, réseaux, cadre de vie, risques technologiques) | <ul style="list-style-type: none"><li>- L'implantation d'un parc photovoltaïque aura un impact positif sur le contexte économique local :</li><li>- Une ressource pérenne est représentée par la fiscalité dont devra s'acquitter la SAS : taxe d'aménagement, CFE et IFER. Cette fiscalité assure un relevé assuré et pérenne pour la commune sur les 30 ans à minima d'exploitation. Une répartition de cette fiscalité vers la communauté de commune bénéficie également à un territoire plus large. local du paiement, par le porteur du projet, de divers impôts et taxes allant aux collectivités et/ou aux propriétaires terriens.</li><li>- Les activités touristiques et de loisirs continueront de se développer comme actuellement.</li><li>- Aucune activité sylvicole n'est projetée à moyen ou long terme au sein de l'aire d'étude immédiate.</li><li>-</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- En l'absence de mise en œuvre du projet, aucune plus-value ne serait apportée au contexte économique local.</li><li>- Les activités touristiques et de loisirs continueront de se développer comme actuellement.</li><li>- Aucune activité sylvicole et forestière n'est projetée à moyen ou long terme au sein de l'aire d'étude immédiate.</li></ul>                             |
| Paysage et patrimoine                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"><li>- Avec la mise en œuvre du projet, la principale évolution attendue est à court terme. Lors de la phase de construction du parc, des opérations de chantier seront réalisées, créant des nuisances paysagères limitées et temporaires, laissant la possibilité de visibilité du projet depuis les points de vue du secteur.</li><li>- Une fois le parc construit et exploité, il n'y aura plus d'évolution significative durant sa durée de vie.</li><li>- La surface occupée par le parc photovoltaïque son entretien, le maintien d'une bande d'OLD alvéolaire à sa périphérie, en font un coupe-feu remarquable et pérenne dans le massif actuel de 300 hectares,</li><li>-</li></ul>                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>- En termes de devenir du site sans le projet de centrale photovoltaïque d'Arpaillargues et Aureillac, en l'absence d'opération d'exploitation de l'espace ou de tendance marquée de transformation du milieu, l'évolution du paysage est quasi-nulle.</li><li>- Seul un évènement de feu de forêt viendrait inévitablement apporter une modification profonde du paysage.</li></ul> |



# Milieu physique

L'analyse des données du milieu physique doit permettre d'appréhender les conditions climatiques « normales », mais également les conditions extrêmes auxquelles est soumise l'aire d'étude. La définition des conditions climatiques a pour objectif :

- De caractériser les lieux dans leur ensemble, le climat influençant le développement de la végétation et le régime des cours d'eau par exemple ;
- De caractériser la ressource solaire sur l'aire d'étude, base de la faisabilité technico-économique du projet ;
- D'étudier les phénomènes climatiques extrêmes pouvant entraîner des contraintes spécifiques pour la réalisation du projet et ainsi des adaptations constructives à mettre en œuvre (vents violents, orages, températures extrêmes,...).

## Climat

Arpaillargues-et-Aureilhac bénéficie d'un climat méditerranéen. L'ensoleillement est de 2 662 heures par an environ. Cependant, la ville reste soumise à l'influence du mistral dont les rafales peuvent dépasser les 100 kilomètres par heure et qui souffle une centaine de jours par an en moyenne dans la vallée du Rhône. L'influence méditerranéenne limite les précipitations et donne un été chaud ainsi qu'une aridité très marquée de la période estivale. Au contraire, l'automne est généralement la saison des perturbations pluvio-orageuses méditerranéennes pouvant déverser des quantités d'eau remarquables en quelques heures.

Niveau d'enjeu : Fort

|         |                                                          |
|---------|----------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix d'un site de moindre enjeu                         |
|         | Gestion du risque incendie et débroussaillage alvéolaire |
|         | Sélectivité des véhicules de chantier                    |

### Incidence résiduelle positive

|                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Changement climatique                                                                                                                                     |
| Le projet participe à la lutte contre le changement climatique, en évitant notamment l'émission d'un volume situé entre 6 507et 912 tonnes de CO2 par an. |

## Topographie

Le relief de la ZIP, variant entre 182 m NGF au Sud et 150 m NGF avec des pentes peu importantes sur la majorité du site, la pente moyenne sur l'ensemble du terrain est inférieure à 5%.

Niveau d'enjeu : Moyen

|                             |                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES                     | Préservation des sols en place, réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés et dispositifs de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) |
|                             | Représentation de la topographie de la zone                                                                                                                          |
| Incidence résiduelle faible |                                                                                                                                                                      |

## Géologie et Pédologie

La ZIP se localise sur un contexte géologique calcaires.

Niveau d'enjeu : Moyen

|                                                                                             |                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES                                                                                     | Equipement limité du parc photovoltaïque                                                                                              |
|                                                                                             | Gestion des pollutions accidentelles (mesures préventives) au sein des zones de chantier                                              |
|                                                                                             | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                                                                   |
|                                                                                             | Préservation des sols en place, réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés.                                          |
|                                                                                             | Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu |
| Gestion écologique des habitats                                                             |                                                                                                                                       |
| Réalisation des travaux de démantèlement, remise en état du site et recyclage des matériaux |                                                                                                                                       |

### Incidence résiduelle faible

## Eaux souterraines

Les terrains de l'aire d'étude immédiate font partie de la masse d'eau souterraine FRDG128 "Calcaires urgoniens et garrigues du Gard BV du Gardon". En termes d'usages, le projet fait partie d'un périmètre éloigné d'alimentation du forage F87 d'Aureilhac.

Niveau d'enjeu : Moyen

|                                                                                             |                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| MESURES                                                                                     | Equipement limité du parc photovoltaïque                            |
|                                                                                             | Gestion des pollutions accidentelles au sein des zones de chantier  |
|                                                                                             | Absence d'utilisation de produits phytosanitaires                   |
|                                                                                             | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement |
|                                                                                             | Sensibilisation environnementale du personnel                       |
| Préservation des sols en place, réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés |                                                                     |

### Incidence résiduelle faible

## Eaux de surface

L'aire d'étude immédiate appartient au bassin versant du gardon. D'après l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, le Bourdic a atteint l'objectif de bon état de 2021. D'après la DREAL Occitanie, la commune de Arpaillargues-et-Aureillac n'est pas concernée par les zones humides RAMSAR. Quatre sous-bassins versants sont interceptés par l'aire d'étude immédiate du projet est ont une surface cumulée d'environ 65 ha. L'aire d'étude immédiate est concernée par quatre bassins versants locaux.

Niveau d'enjeu : Fort

|                                                                                                                                       |                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES                                                                                                                               | Equipement limité du parc photovoltaïque                                                    |
|                                                                                                                                       | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                                    |
|                                                                                                                                       | Gestion des pollutions accidentelles (mesures préventives) au sein des zones de chantier    |
|                                                                                                                                       | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                         |
|                                                                                                                                       | Préservation des sols en place, réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés |
|                                                                                                                                       | Gestion écologique des habitats                                                             |
| Adaptation du projet aux enjeux hydrauliques                                                                                          |                                                                                             |
| Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu |                                                                                             |
| Adaptation de la période des travaux aux conditions météorologiques                                                                   |                                                                                             |

### Incidence résiduelle faible

## Risques naturels

La commune de Arpaillargues-et-Aureillac est soumise au risque inondation et fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRi), le site du projet est situé en dehors des zones de prescription du PPRi. D'après l'Atlas des zones inondables, le site du projet est en dehors des zones inondables. Néanmoins, à proximité du site, trois ruisseaux sont placés en zone à risque (aléa fort) entraînant une servitude d'utilité publique.

D'après Géorisques, le projet n'est pas concerné par le risque de remontée de nappe.

D'après le site Géorisques du BRGM, l'aire d'étude immédiate est concernée par un risque de retrait/gonflement des argiles qualifié d'important.

Niveau d'enjeu : Moyen à fort

|         |                                                                                    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Positionnement sur un secteur de moindre enjeu                                     |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                |
|         | Dispositifs de prévention de l'incendie, OLD alvéolaires                           |
|         | Préservation des sols en place                                                     |
|         | Gestion des pollutions accidentelles Sensibilisation environnementale du personnel |

### Incidence résiduelle très faible



Convention de lecture pour l'analyse des milieux

Chaque milieu est analysé sous l'angle de différentes composantes. Pour chacune, le document présente d'abord l'état initial puis les mesures prises par EDF power solutions (en bleu) et enfin l'incidence résiduelle.

Les mesures de chaque type : évitement, réduction, compensation sont détaillées au chapitre VII de l'étude d'impact.

Milieu naturel

L'étude du volet naturel de l'étude d'impact permet d'étudier finement les habitats naturels et les populations d'espèces animales et végétales présentes au niveau du projet, ainsi que les différents zonages environnementaux et continuités écologiques.

Réservoir de biodiversité

La fonctionnalité écologique d'un secteur se traduit par l'identification des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques mais également des barrières aux flux écologiques locaux. Différents réservoirs de biodiversité sont présents localement

Niveau d'enjeu : modéré à faible

- Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- Evitement en phase amont

Incidence résiduelle faible à positive

Natura 2000

L'AEI n'est incluse au sein d'aucun périmètre de site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche du périmètre d'étude correspond à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Les Gorges du Gardon » située à environ 7 km au sud du projet.

- Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu

Incidence résiduelle nulle

Flore

Les investigations de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées, mais uniquement une espèce patrimoniale non protégée : la Germandrée de la Clape

Niveau d'enjeu : faible

MESURES

- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier
- Gestion écologique des habitats et lutte contre les espèces exotiques
- Mesures préventives de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets
- Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier
- Gestion alvéolaire des OLD

Incidence résiduelle très faible à positif

Habitats naturels

Comme cela a été décrit précédemment, la zone d'étude se caractérise par la prédominance de milieux boisés, mais aussi par la présence ponctuelle de milieux ouverts à semi-ouverts et, en marge, des milieux anthropiques. Les enjeux les plus prégnants sont situés au niveau des milieux ouverts à semi-ouverts avec les pelouses et garrigues, globalement les milieux arborés constituent également un enjeu modéré, les autres habitats présentent des enjeux faibles à très faibles.

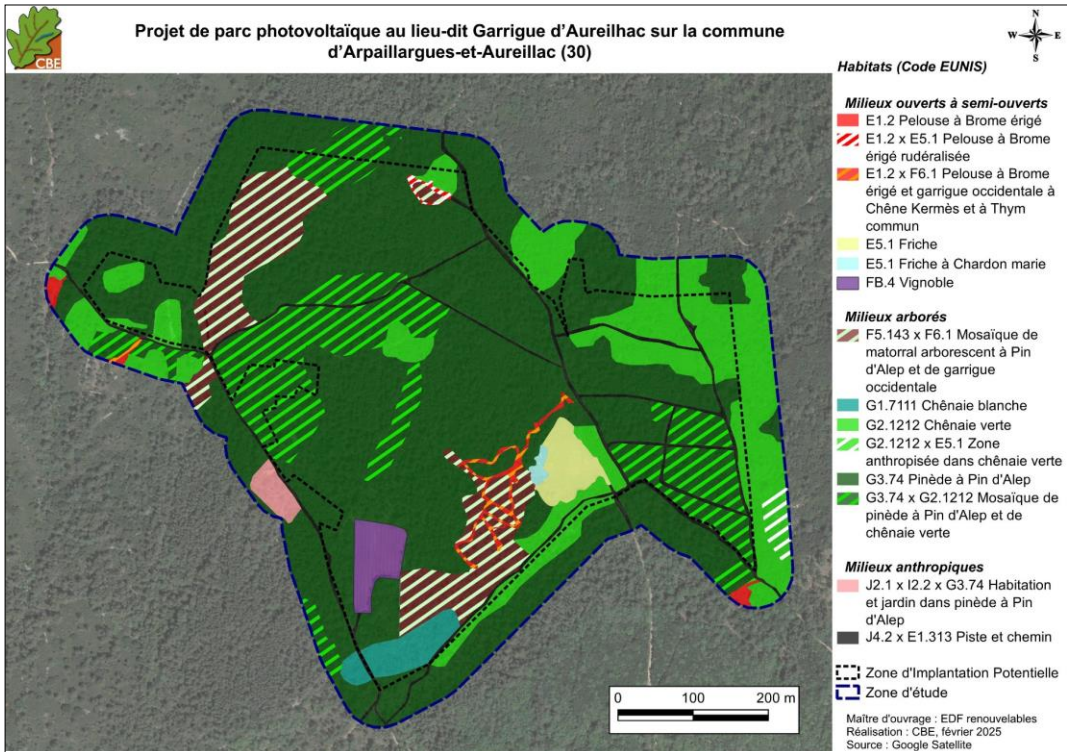
Niveau d'enjeu : très faible à moyen

MESURES

- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier
- Gestion écologique des habitats et lutte contre les espèces exotiques
- Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux
- Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement
- Mesures préventives de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets
- Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier
- Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux

Incidence résiduelle nulle à négligeable

0,3 hectares de l'habitat pelouses à Brome érigé et Garrigue à chêne Kermès et à Thym commun conserve un niveau d'incidence résiduel fort.



Cartographie de l'occupation des sols sur l'aire d'étude du milieu naturel



Les arthropodes

La zone d'étude a montré un intérêt certain pour l'entomofaune, l'enjeu faible à modéré concerne à la fois les milieux boisés et les milieux ouverts à semi-ouverts..

Niveau d'enjeu : faible à modéré

|         |                                                                      |
|---------|----------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque           |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu             |
|         | Utilisation d'un chemin existant pour l'accès au parc                |
|         | Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier          |
|         | Gestion écologique des habitats et lutte conte les espèces exotiques |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement  |
|         | Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux       |

Incidence résiduelle en phase travaux faible à modérée

Les amphibiens

Seul un réseau de mares, situé en marge ouest de la zone d'étude représente un enjeu modéré vis-à-vis du groupe  
Parmi les amphibiens connus localement, trois espèces ont été observées durant les prospections réalisées en 2024 : le Crapaud épineux, le Pélodyte ponctué et le Triton palmé.

Niveau d'enjeu : faible

|         |                                                                      |
|---------|----------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque           |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu             |
|         | Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier (MASEC)  |
|         | Gestion écologique des habitats et lutte conte les espèces exotiques |
|         | Adaptation de la clôture pour le passage de la petite faune          |
|         | Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux       |
|         | Aménagement d'un réseau d'abris pour la petite faune                 |

Incidence résiduelle faible à très faible

Mammifères hors chiroptères

De manière globale, la zone d'étude présente des habitats majoritairement boisés et est favorable à des espèces préférentiellement forestières. En revanche, le quelques zones ouvertes de friches ou de pelouses herbacées sont également favorables à d'autres espèces plus typiques des milieux ouverts. Des indices de présence de l'écureuil roux ont été identifiés

Niveau d'enjeu : très faible à modéré

|         |                                                                      |
|---------|----------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu             |
|         | Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier          |
|         | Gestion écologique des habitats et lutte conte les espèces exotiques |
|         | Adaptation de la clôture pour le passage de la petite faune          |
|         | Balisage préventif des zones sensibles et des zones travaux          |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement  |

Incidence résiduelle en phase travaux faible à modérée

Avifaune

Au total, 44 espèces d'oiseaux ont été identifiés sur la zone d'étude contactées sur le site et ses abords durant les inventaires. Le cortège des milieux arborés concentre les principaux enjeux concernant les oiseaux sur la zone d'étude. Différents types de milieux arborés sont présents et donc plus ou moins favorables à l'une ou l'autre des espèces rattachées à ce cortège. Parmi eux six espèces présentent un enjeu modéré : le Chardonneret élégant, la Huppe fasciée, la Mésange huppée, le Petit-duc scops le Serin cini et le Verdier d'Europe

Niveau d'enjeu : faible à modéré

|         |                                                                                              |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                                     |
|         | Gestion écologique des habitats et lutte conte les espèces exotiques                         |
|         | Installation de nichoirs artificiels pour l'avifaune                                         |
|         | Balisage préventif des zones sensibles et des zones travaux                                  |
|         | Gestion des OLD et débroussaillage alvéolaire                                                |
|         | Adaptation de la période de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité |
|         | Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier                    |
|         | Contrôle des potentialités écologiques des arbres préalablement à leur abattage              |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                          |

Incidence résiduelle de très faible à modérée

Positive pour quelques espèces nulle à négligeable

De nombreux retours d'expériences démontrent que les centrales solaires peuvent être un atout pour la biodiversité.

C'est le cas par exemple d'une étude parue en 2019 et compilant les retours d'expérience de 75 centrales solaires allemandes (Solarparks - Gewinne für die Biodiversität, OFATE DBFBEW, 2019). Ce constat est partagé par EDF power solutions au sein des installations solaires actuellement en exploitation : avec une centrale photovoltaïque les habitats naturels vont rester stables sur toute la durée de vie du parc ce qui est très favorable aux espèces à long cycle de développement (plusieurs années) ou pour les espèces dont les populations varient fortement naturellement.

En savoir +

Le milieu naturel est détaillé au chapitre 4.4 de l'étude d'impact pour les enjeux et 6.2 pour les incidences et mesures



## Chiroptères

L'étude par enregistrement d'écoute passive et en activité a permis d'identifier au total 18 espèces différentes.

Les écoutes passives ont permis d'établir des niveaux d'activités différents selon les espèces et les saisons. Quatre espèces présentent des niveaux d'activités forts. On retrouve deux espèces arboricoles qui sont la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler, une espèce anthropophile, l'Oreillard gris, et enfin une espèce ubiquiste : la Pipistrelle commune.

En plus de celles précédemment citées, 9 autres espèces ont des niveaux ont des niveaux d'activité modérés : la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle pygmée, la Pipistrelle de Kuhl, le Minioptère de Schreibers, la Sérotine commune, le Vespère de Savi, le Molosse de Cestoni, le Murin cryptique, et le Petit rhinolophe. Les quatre autres espèces ont des niveaux d'activité faibles et ont donc été peu détectées sur la zone d'étude.

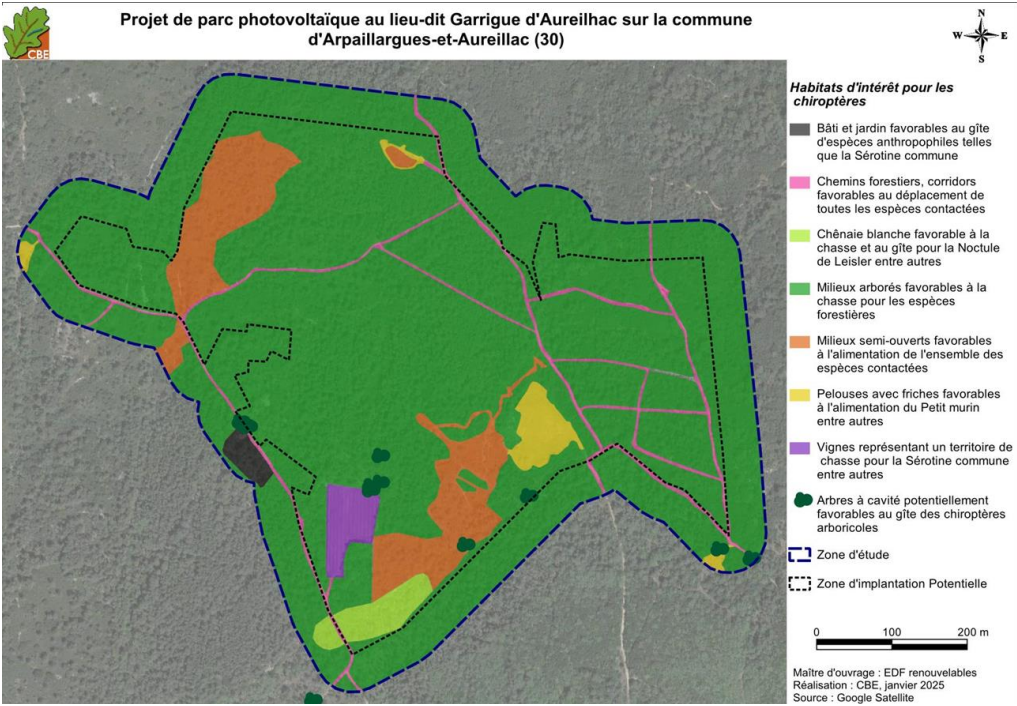
Sur la zone d'étude, dix-huit espèces de chiroptères sont avérées. Cette diversité importante se justifie par la présence d'une mosaïque d'habitats et la présence de gîtes pour les espèces arboricoles et anthropophiles. Les gîtes potentiels arboricoles et anthropophiles ainsi que les zones de chasse représentent un enjeu local modéré pour onze espèces. Les autres espèces représentent des enjeux faibles. Il n'y aucun enjeu chiroptérologique fort sur la zone d'étude.

Niveau d'enjeu : faible à modéré

### MESURES

- Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier
- Gestion écologique des habitats et lutte contre les espèces exotiques
- Installation de gîtes artificiels pour les chiroptères
- Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux
- Plantation d'une haie paysagère favorable à la faune
- Gestion des OLD et débroussaillage alvéolaire
- Adaptation de la période de l'année et des horaires de chantier en faveur de la biodiversité
- Contrôle des potentialités écologiques des arbres préalablement à leur abattage
- Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement

**Incidence résiduelle faible à modéré**



Cartographie de l'utilisation de la zone d'étude par les chiroptères



# Milieu humain

## Économie

Le projet sera à l'origine de nouvelles ressources économiques pérennes et fléchées : la fiscalité au bénéfice des échelons communaux et intercommunaux, loyers fixés pour l'occupation des parcelles communales. L'impact économique du projet sur les acteurs locaux est donc positif.

Un dispositif de financement participatif sera proposé en priorité aux habitants de la commune, avant d'être étendu à la Communauté de Communes, au département puis à la région.

Niveau d'enjeu : faible

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| MESURES | Pas de mesure nécessaire |
|---------|--------------------------|

Incidence résiduelle positive

## Occupation du sol

La ZIP est située sur le site de l'ancienne décharge et également sur les boisements dans son prolongement, en dehors de toute activité agricole ou sylvicole Les boisements y sont très hétérogènes en densité et en qualité.

Les terrains n'ont jamais été exploités en sylviculture. Les boisements présents aujourd'hui sont de faibles valeurs sylvicoles.

Le projet fera l'objet d'une compensation due au défrichement qui sera orientée en priorité vers des travaux de reboisement et du financement de travaux sylvicoles à l'échelle du SCoT. Cet aspect fait l'objet d'un dossier à part entière déposée en parallèle par le pétitionnaire.

Niveau d'enjeu : Modéré

|         |                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque                                  |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                                    |
|         | Utilisation d'un accès déjà existant                                                        |
|         | Gestion écologique des habitats                                                             |
|         | Gestion des OLD par un débroussaillage alvéolaire                                           |
|         | Réalisation des travaux de démantèlement, remise en état du site et recyclage des matériaux |

Incidence résiduelle nulle à très faible

## Droit des sols et urbanisme

La commune d'Arpaillargues-et-Aureilhac est doté d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2007

La ZIP est située en zonage naturel (N) et en discontinuité de l'urbanisation existante. Le maire a reçu l'aval du conseil municipale par voie de délibération et a lancé une procédure de Déclaration de Projet visant la mise en compatibilité des règlements d'urbanisme au droit des terrains

d'implantation. Une évolution du PLU est requise pour mettre le projet en compatibilité avec celui-ci. Une procédure d'évolution du PLU a été entamée par la mairie en juin 2023 pour permettre la réalisation du projet.

La trajectoire d'artificialisation des sols dans le cadre de la loi ZAN pourra s'appuyer sur le compte foncier identifié par le SCoT dans le cadre du développement ciblé des parc photovoltaïques au sol.

Niveau d'enjeu : fort

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| MESURES | Pas de mesure nécessaire |
|---------|--------------------------|

## Patrimoine culturel

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on recense 38 monuments historiques. Le plus proche correspond au Château de la commune de Montaren-et-Saint-Médiers et distant d'environ 2,6 km du site du projet. La distance réglementaire de 500 m aux monuments historiques est bien respectée. Le site inscrit le plus proche du projet est le château de Serviers et ses abords est situé à environ 2,3 km au nord de l'aire d'étude immédiate.

Le Site Patrimonial Remarquable d'Uzès est situé à 5 km vers l'est de l'aire d'étude immédiate.

Le projet n'est pas concerné par le patrimoine géologique régional ni par les sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les capitelles présentent dans l'Uzège sont des témoins historiques du façonnage des terrains de garrigues. Elles sont évitées par le projet. Des panneaux didactiques pourront être érigés dans la cadre du projet.

Niveau d'enjeu : faible

|         |                                                                     |
|---------|---------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque          |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu            |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement |

Incidence résiduelle très faible

## Accès

La zone d'implantation potentielle est accessible depuis la route départementale RD982 au Sud, puis par le chemin de Serviers à Aureilhac qui desservait l'ancienne déchetterie.

Niveau d'enjeu : Très faible

|         |                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voiries utilisées |
|         | Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier              |
|         | Adaptation de la période de travaux                                                      |

Incidence résiduelle négligeable

## Santé, salubrité publique et sécurité :

Les travaux sont prévus pour durer 10 mois environ. Durant cette période, le chantier générera des bruits liés à :

- ❖ La circulation des camions et engins de chantier sur les accès au site ;
- ❖ La circulation des camions et engins de chantier sur le site ;
- ❖ Les opérations de préparation du sol : terrassement, etc. ;
- ❖ L'utilisation de matériel et d'engins notamment pour les phases de terrassement, mise en œuvre des installations
- ❖ Les opérations de débroussaillage ;
- ❖ Les opérations de démantèlement du parc.

Les nuisances acoustiques seront amenées à varier en termes de localisation et de nature durant toute la phase chantier. Des règles strictes fixent des seuils d'émissions sonores et seront respectées (arrêtés du 12 mai 1997 et du 18 mars 2002 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2004 réglementant les émissions sonores des engins de chantier).

En phase d'exploitation, les opérations de maintenance sont limitées et les opérations lourdes ne sont pas courantes sur les parc photovoltaïques. L'entretien des OLD sera condensé sur une à deux période de l'année.

Niveau d'enjeu : faible à modéré

|         |                                                                                      |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque                           |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                             |
|         | Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires                             |
|         | Dispositif de lutte contre la pollution accidentelle                                 |
|         | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                  |
|         | Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,                      |
|         | Gestion des OLD en alvéoles pour maintenir des patchs boisés                         |
|         | Dispositif de gestion des eaux pluviales,                                            |
|         | Adaptation des travaux aux conditions météorologiques                                |
|         | Adaptation des modalités de circulation pour les véhicules et les engins de chantier |

Incidence résiduelle très faible

## En savoir +

Le milieu humain est détaillé au chapitre IV.6 de l'étude d'impact pour les enjeux et VII.3 pour les incidences et mesures

La liste des acronymes est détaillée à l'annexe 10.1 de l'étude d'impact



# Paysages et patrimoine

## Paysage

D'après l'Atlas des paysages de Languedoc Roussillon, l'aire d'étude immédiate appartient au « grand monde des Garrigues » et au grand paysage dans le Gard « les garrigues ». L'aire d'étude immédiate fait partie des deux unités de paysage : la plaine du Gardon autour de Saint-Chartes et de Saint-Geniès-de-Malgoirès, Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes. Le projet est concerné par les enjeux de protection du relief marquant et des paysages de coteau.

Le règlement du SCoT prévoit que le Pont du Gard, le duché d'Uzès, le hameau de Lussan ainsi que la zone tampon de la réserve de biosphère doivent être protégés de toute vue directe sur un point noir paysager dans leur champ de vision, et que les projet d'énergie renouvelable ne doivent pas être en vue des route départementales D22 et D982 présentes dans l'aire éloignée.

Les vues sur le projet seront concentrées dans l'aire d'étude immédiate au niveau du chemin de randonnée reliant le circuit de la garrigue du serre d'Aureilhac. Le reste du temp le projet est masqué par le premier plan boisé.

La conservation d'alvéoles boisées dans la bande d'OLD permettra de rappeler l'environnement forestier.

Niveau d'enjeu : fort

|         |                                                                                                      |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                                             |
|         | Projet compact                                                                                       |
|         | Utilisation d'un accès déjà existant                                                                 |
|         | Maintien des OLD en alvéoles permettant de conserver des patchs arborée,                             |
|         | Aménagement d'une haie permettant de masquer les vues directes depuis le sentier contournant le parc |

Incidence résiduelle faible

## Tourisme

Les activités touristiques les plus proches de l'aire d'étude immédiate sont les suivantes :

- Musée 1900 ;
- Le parc aquatique « La bouscarasse » ;
- L'écurie Equi-destin ;
- Les écuries du Roc ;
- Rando Escape.

L'ensemble de ces activités se situent entre 1,5 km et 2,3 km du site.

La ville d'Uzès et le patrimoine qu'elle abrite en font un haut lieu du tourisme culture et estival. Le Duché d'Uzès à 6 km puis le Pont du Gard à 12,5 km sont des marqueurs forts de l'attrait touristique .

Niveau d'enjeu : fort

|         |                                                              |
|---------|--------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque   |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu     |
|         | Gestion des OLD en alvéoles pour maintenir des patchs boisés |

Incidence résiduelle faible

## Patrimoine

Le territoire d'étude possède un important patrimoine historique et naturel protégé réglementairement (monuments historiques, sites...).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on recense 38 monuments historiques. Le plus proche correspond au Château de la commune de Montaren-et-Saint-Médiers distant d'environ 2,6 km au nord du site du projet. La distance réglementaire de 500 m aux monuments historiques est bien respectée.

Les gorges du Gardon sont désignées Réserve de biosphère depuis 2015. Comme le nord de la commune, la zone d'implantation potentielle fait partie de l'aire de transition de la réserve de biosphère, on y retrouve la ville d'Uzès et celle de Nîmes. L'objectif est de maintenir dans l'aire d'adhésion les projets culturels et d'actions en matière de développement économique durable.

Niveau d'enjeu patrimonial global : Modéré

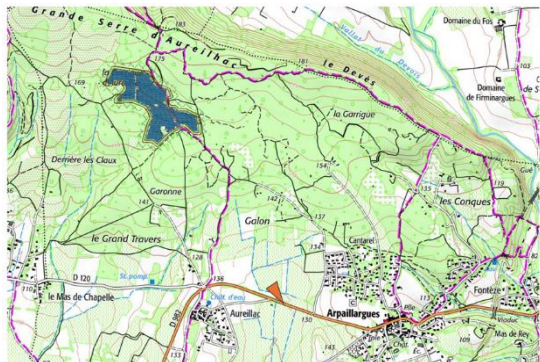
|         |                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| MESURES | Choix du site pour l'accueil d'un parc photovoltaïque                                       |
|         | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu                                    |
|         | Utilisation d'un chemin existant pour l'accès au parc                                       |
|         | Plantation d'une haie paysagère au sud-est du parc                                          |
|         | Réalisation des travaux de démantèlement, remise en état du site et recyclage des matériaux |

Incidence résiduelle faible



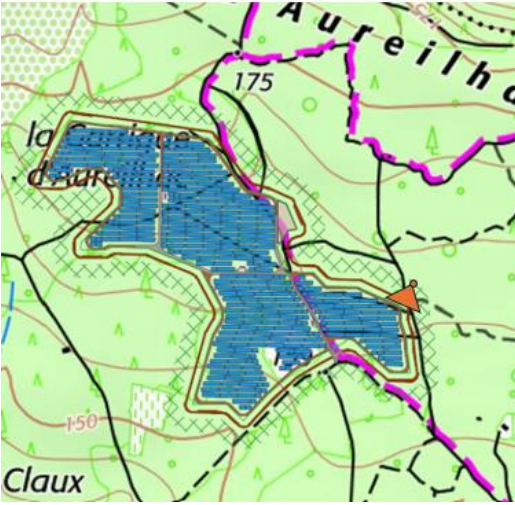
Perception visuelle

Depuis la RD 982 appelé par le SCoT

| Localisation du point de vue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Photographie et description des visibilitées de l'aire d'étude immédiate                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Depuis la route départementale D982</div> <div><div></div><div>Localisation et orientation de la prise de vue</div></div> <div>Point de vue n°4 à 1,5 km</div> <div></div> <div></div> <div>*numérotation du chapitre IV.</div> | <div><div>Sans projet</div></div> <div><div>Avec projet</div></div> <div><div>Photo 1 : Point de vue n°4 - Panorama de la vue vers l'aire d'étude immédiate depuis la route départementale D982</div><div>La plan en <b>rouge</b> représente la partie masquée du projet<br/>Le site n'est pas visible depuis la route départementale D982.</div></div> |



Simulation visuelle du projet

| Localisation du point de vue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Photographie et description des visibilités de l'aire d'étude immédiate                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Depuis le sentier existant, au plus proche du projet</p> <p>Point de vue n°21 à 30 mètres de l'enceinte du parc</p> <p> localisation et orientation de la prise de vue</p>   | <div><p>Sans projet</p></div> <div><p>Avec projet</p></div> <div><p>Projet et haies brise-vue en bordure de clôture</p></div> |



# Synthèse des mesures

## Mesures prises lors de la conception du projet

Lors de la conception du projet, la démarche et d’avancer par variante, de façon itérative pour éviter quelques-uns des enjeux identifiés : évitement des emprises foncières morcelée pour présenter un projet compact et limiter les surfaces de débroussaillage obligatoire, évitement de chênaies vertes et blanche, évitement et préservation d’une capitelle.

## Mesures prises au cours de la phase de chantier et d’exploitation

|                                           | Code de la mesure | Nom de la mesure                                                                                                                      | Description succincte de la mesure                                                                                                                                | Thème ciblé                                                                 | Phase                                        | Coût                                                                                        |
|-------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| E<br>V<br>I<br>T<br>E<br>M<br>E<br>N<br>T | ME1               | Choix du site pour l'accueil d'une centrale photovoltaïque                                                                            |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Conception                                   | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | ME2               | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu vis-à-vis du patrimoine                                                      |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier                                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | ME3               | Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu naturaliste                                                                  |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel                                           | Chantier et Exploitation                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | ME4               | Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel                                           | Exploitation                                 | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | ME5               | Utilisation du chemin existant pour l'accès au parc                                                                                   |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel                                           | Chantier et Exploitation                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
| R<br>E<br>D<br>U<br>C<br>T<br>I<br>O<br>N | MR1               | Mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier                                                                           |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier                                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | MR2               | Adaptation de la période de travaux sur l'année                                                                                       |                                                                                                                                                                   | Milieu naturel                                                              | Chantier de construction et de démantèlement | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | MR3               | Sensibilisation du personnel à son interaction avec l'environnement                                                                   |                                                                                                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier et Exploitation                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | MR4               | Dispositifs préventifs de lutte contre les risques de pollutions accidentelles et gestion des déchets                                 | Limiter le risque de pollution                                                                                                                                    | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et Exploitation                     | 1000 euros                                                                                  |
|                                           | MR5               | Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier                                                           | Mise en place d'un plan de circulation, encadrer la vitesse et le stationnement                                                                                   | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et Exploitation                     | Intégré dans les coûts du projet                                                            |
|                                           | MR6               | Prévention de l'incendie                                                                                                              | Mise en place de mesures de prévention (citerne de chantier, réalisation des OLD avant chantier) se conformer aux travaux autorisés/ interdits en période estival | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et Exploitation                     | Citerne estimée à 8000 € HT<br>Débroussaillage : 2000 € HT/ ha<br>Déboisement : 6000€ HT/ha |



|                                           | Code de la mesure | Nom de la mesure                                                                                  | Description succincte de la mesure                                                                                                                                                                                             | Thème ciblé                                                                 | Phase                    | Coût                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------|
| R<br>E<br>D<br>U<br>C<br>T<br>I<br>O<br>N | MR7               | Adaptation des OLD en phase travaux                                                               | Conserver des alvéoles identifiées avec un écologue/forestier                                                                                                                                                                  | Milieu naturel<br>Paysage                                                   | Chantier                 | 1000 € HT                                              |
|                                           | MR8               | Démantèlement des gîtes à reptiles / amphibiens                                                   | Démanteler le plus délicatement possible les différents gîtes en présence de l'écologue, les individus éventuellement capturés seront placés dans un sac en tissu et emmener sur des secteurs présentant des gîtes favorables. | Milieu naturel                                                              | Chantier                 | 5 à 6 k€ HT                                            |
|                                           | MR9               | Protocole pour la coupe des arbres attractifs pour les chiroptères                                | Après passage d'un chiroptérologue les arbres identifiés avec une forte potentialité de gîte seront marqués et géoréférencés. Une procédure d'abattage doux pour limiter le risque pour le chiroptère.                         | Milieu naturel                                                              | Chantier                 | 5 à 9 k€ HT                                            |
|                                           | MR10              | Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) | Inventaire ciblé en préparation de chantier, limiter au minimum les mouvements de terre, nettoyer rigoureusement le matériel                                                                                                   | Milieu naturel<br>Milieu physique<br>Milieu humain                          | Chantier et exploitation | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR11              | Dispositif de gestion des eaux pluviales                                                          | Réalisation de fossés canalisant les eaux ruisselées vers des ouvrages de rétention                                                                                                                                            | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et exploitation | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR12              | Préservation des sols en place, Réutilisation préférentielle sur site des matériaux excavés       | Les sols en place seront maintenus au maximum sans opération de décapage systématique, La réutilisation des matériaux excavés sera privilégiée                                                                                 | Milieu physique<br>Milieu naturel                                           | Chantier                 | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR13              | Favoriser la biodiversité au sein du projet                                                       | Préserver les interrangées, créer des gîtes à reptiles, installer des nichoirs pour oiseaux, ménager des passages à petite faune dans la clôture                                                                               | Milieu naturel                                                              | Exploitation             | Environ 25 000 €                                       |
|                                           | MR14              | Plantation d'une haie paysagère et favorable à la faune                                           | Planter sur 300 mètres linéaires où la limite du parc est proche d'un sentier de promenade, une haie arbustive d'espèces variées                                                                                               | Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage                                  | Chantier, exploitation   | Environ 30 000 €                                       |
|                                           | MR15              | Adaptation des OLD en phase exploitation                                                          | Maintenir les alvéoles définies en phase chantier dans l'entretien du débroussaillage                                                                                                                                          | Milieu naturel<br>Paysage                                                   | Exploitation             | Débroussaillage : 2000 € HT/ ha/an<br>= 12 000 € HT/an |
|                                           | MR16              | Limitation et adaptation des emprises du projet                                                   | Une hauteur libre sous les structures portée à 1,10m, des interrangées d'au moins 3m, un nombre de poste de transformation limité à 3, un seul PDL                                                                             | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier, exploitation   | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR17              | Adaptation des horaires de chantier et informations sur les chemins et voies utilisées            | Etablir un planning, des horaires de travail par phase de chantier, assurer le suivi par le coordinateur de travaux.                                                                                                           | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier                 | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR18              | Arrosage des pistes d'accès selon les conditions météorologiques                                  | Lors des conditions météorologiques combinées de vent et de sécheresse les pistes d'accès et zone de chantier seront arrosés pour limiter la circulation de poussière.                                                         | Milieu physique<br>Milieu humain                                            | Chantier                 | Intégré dans les coûts du projet                       |
|                                           | MR19              | Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet                         | Un plan de gestion de la végétation sera réalisé lors de la mise en service du parc et actualisé chaque année.                                                                                                                 | Milieu naturel<br>Milieu physique                                           | Exploitation             | 500 €/ha/an = 6500 € HT/an                             |



|                                                          | Code de la mesure | Nom de la mesure                                                                                                 | Description succincte de la mesure                                                                                                                                                                                                          | Thème ciblé                                                                 | Phase                     | Coût                             |
|----------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| R<br>E<br>D<br>U<br>C<br>T<br>I<br>O<br>N                | MR20              | Réalisation des travaux de démantèlement du parc, remise en état du site et recyclage des matériaux              | Les installations du parc sont entièrement réversible, l'ensemble des matériaux sera retiré (gainés, fourreaux, câbles compris) et seront dirigé vers des filières de recyclage. Filière spécifique pour les panneaux existante en France.  | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier de démantèlement | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR21              | Choix des véhicules de chantier et de maintenance, engins, transports et entretien                               | Les engins et véhicules devront être à jour de leur contrôle antipollution le cas échéant et respecter la directive 2009/30/CE qui impose l'utilisation d'un gazole de très faible teneur en soufre (<10 mg/kg).                            | Milieu humain<br>Milieu physique<br>Milieu naturel                          | Chantier, exploitation    | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR22              | Adaptation des modalités de circulation des véhicules et engins de chantier                                      | Mettre en place un plan de circulation et des modalités de stationnement des enjeux, limiter la vitesse à 20 km/h à proximité de la zone d'implantation, suivi par le coordinateur de chantier.                                             | Milieu humain<br>Milieu naturel<br>Milieu physique                          | Chantier                  | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR23              | Intégration paysagère des locaux techniques                                                                      | Adapter la teinte voire le matériau des postes de transformation et du poste de livraison aux perceptions de l'environnement à la suite du défrichement.                                                                                    | Paysage                                                                     | Chantier                  | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR24              | Gestion des eaux usées de la base vie                                                                            | Installer des sanitaires de chantier, les eaux usées seront collectées et renvoyées vers une citerne étanche                                                                                                                                | Milieu naturel<br>Milieu physique<br>Milieu humain                          | Chantier et démantèlement | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR25              | Maintenance du parc photovoltaïque                                                                               | Une maintenance préventive, prédictive et curative et planifié suivant un plan de maintenance. L'exploitation est monitorée et suivi à distance 7/24                                                                                        | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Exploitation              | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR26              | Favoriser l'action des eaux de pluie pour le lessivage des panneaux                                              | Le lessivage par eau déminéralisée pour nettoyer les modules sera utilisée dans une moindre mesure et uniquement en alternative lors de trop longue période sèche.                                                                          | Milieu physique<br>Milieu naturel                                           | Exploitation              | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MR27              | Adaptation de la période des travaux aux conditions météorologiques<br>Réduction technique en phase travaux      | Les travaux lourds seront réalisés lors de conditions adaptées pour éviter une détérioration importante du sol, la création d'ornière, l'aggravation du risque d'accident.                                                                  | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et démantèlement | Intégré dans les coûts du projet |
| C<br>O<br>M<br>P<br>E<br>N<br>S<br>A<br>T<br>I<br>O<br>N | MC1               | Compensation au titre du défrichement                                                                            | L'autorisation de défrichement définira un coefficient multiplicateur de la compensation à l'hectare défriché. La compensation sera orientée dans un premier temps vers des nouvelles plantations, reboisements, travaux forestiers locaux. | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Chantier                  | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MC2               | Compensation des surfaces imperméabilisées                                                                       | La pente moyenne sur le terrain est inférieur à 5%, la compensation des surfaces couvertes se fera au ratio de 20 l/m² (panneaux, pistes, postes électriques, plateforme de levage, plateforme de citerne..)                                | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Chantier et exploitation  | Intégré dans les coûts du projet |
|                                                          | MA1               | Enrichissement de l'offre touristique en lien avec les sentiers de randonnée existants et le parc photovoltaïque | Proposer une balisage didactique sur le sentier de la Grande Serre d'Aureilhac sur des thématiques liés au projet : l'énergie photovoltaïque, la faune et la flore du milieu forestier, le patrimoine des capitelles et clapas              | Milieu humain<br>Paysage et patrimoine                                      | Exploitation              | 5 000 €                          |
|                                                          | MA2               | Participation aux actions de mise en valeur des capitelles de la commune à proximité du projet                   | Conventionnement d'actions en faveur de la restauration, l'entretien ou la mise en valeur des capitelles                                                                                                                                    | Milieu humain<br>Paysage et patrimoine                                      | Exploitation              | 5 000 €                          |
|                                                          |                   |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                             |                           |                                  |



|                       | Code de la mesure | Nom de la mesure                                                                                                | Description succincte de la mesure                                                                                                                                                 | Thème ciblé                                                                 | Phase        | Coût                                                       |
|-----------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------------|
| S<br>U<br>I<br>V<br>I | MS0               | Cette mesure de suivi reprend la MR1 de réduction technique mais également de suivi de chantier par un écologue | Mission d'accompagnement par un écologue en phase chantier                                                                                                                         | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine | Construction | Intégré dans les coûts du projet                           |
|                       | MS1               | Intervention d'un paysagiste conseil en phase chantier                                                          | Localiser la haie paysagère au regard des sentiers de promenade, préciser les alvéoles dans les OLD avec l'écologue et le forestier                                                | Milieu naturel<br>Milieu humain<br>Paysage et Patrimoine                    | Construction | 3 000 €                                                    |
|                       | MS2 et 3          | Suivi environnemental de l'avifaune nicheuse et de la reprise des habitats                                      | En phase exploitation à des périodes et années définies, examiner l'utilisation du site par l'avifaune nicheuse et la reprise de la végétation                                     | Milieu naturel                                                              | Exploitation | Suivi avifaunistique : 6 000 €<br>Suivi habitats : 8 000 € |
|                       | MS4               | Suivi du bon fonctionnement des dispositifs hydrauliques                                                        | En phase exploitation désherber les talus des fossés et maintenir un accès libre aux bassins.<br>Vérifier l'intégrité du volume prévu, maintenir en état le dispositif de vidange. | Milieu physique<br>Milieu naturel<br>Milieu humain                          | Exploitation | Intégré aux coûts de maintenance                           |

**Le coût total estimé de l'application des mesures du présent projet de parc photovoltaïque s'élève à 653 000 € HT.**

## Modalités de suivi en phase chantier et phase exploitation

Diverses mesures de suivis seront mises en place lors du chantier puis de l'exploitation :

- Suivi du chantier par un responsable de chantier
- Suivi environnemental par un écologue lors du chantier
- Participation d'un paysagiste concepteur en préparation, réalisation du chantier
- Suivi de l'avifaune nicheuse au sein de la centrale en phase exploitation
- Suivi de l'évolution des habitats au sein de la centrale en phase exploitation
- Suivi de l'occupation des niochors et des gîtes en phase exploitation
- Suivi de l'utilisation de la haie paysagère par les chiroptères en phase exploitation



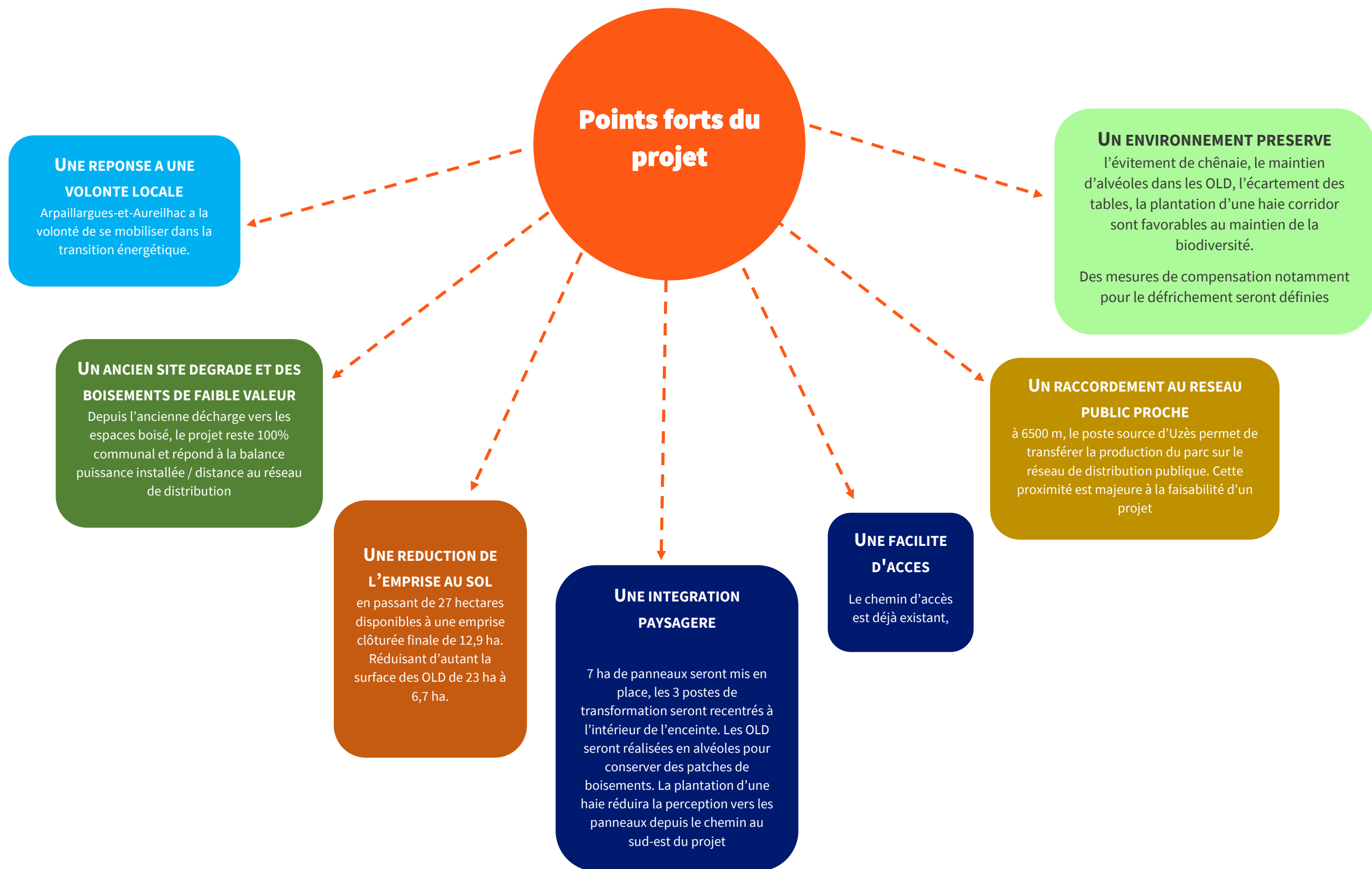
# Le projet en synthèse













**EDF power solutions France**  
**Décembre 2025**